



# **GUIDE** DES DIPLOMES NATIONAUX

Ce document a pour objectif de présenter les nouveaux modèles de diplômes issus de la circulaire n° 2015-0012 du 24-3-2015

#### SEPTEMBRE 2015

Auteur :	Département Construction SI - Projet Apogée		
Date de création :	Juillet 2015		
Dernière modification :	21/09/2015	Nombre de pages : 107	
Destinataires :	Les établissements Apogée		
Pour information :			
Mots clés :			
Accessibilité :	Libre		
Sujet :	Nouveaux modèles de diplômes		



# Tableau des Versions de Document

Version	Auteur	Date	Nature de la modification
1.0	J. Gabus/P. Arnoult	Juillet 2015	Création du document

# Modifications depuis la dernière Version

Paragraphe	Page	Nature de la Modification



Cliquez ic

Cliquez ic

Cliquez ic

# **TABLE DES MATIERES**

INTRODUCTION				
Modèles pour les diplômes les plus courants				
<ol> <li>Modèle de Licence et Licence Professionnelle (Modèles A-1, A-2, A-3, B et J du ministère)</li> <li>⇔ L4/17</li> </ol>				
2. Modèle de DUT (Diplôme universitaire de technologie) (Modèle D du ministère) ⇔ B2 19				
<ol> <li>Modèle de DEUST (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) (Modèle E du ministère) ⇔ G124</li> </ol>				
4. Modèle de Master (Modèles F et J du ministère) ⇔ M229				
5. Modèle de Doctorat (Modèles G et J du ministère) ⇔ E9				
6. Modèle de HDR (Habilitation à diriger les recherches) (Modèle H du ministère) ⇔ H143				
Modèles pour les diplômes d'ingénieur				
7. Modèle de diplôme d'ingénieur délivré par un EPSCP (Modèle L du ministère) ⇔ D248				
8. Modèle de diplôme d'ingénieur délivré par un EPA (Modèle K du ministère) ⇔ D253				
Modèles pour les diplômes des filières de santé et des formations paramédicales				
<ol> <li>Modèle de diplôme de santé et formations paramédicales (sans attribution de grade) (Modèles R, T et S du ministère) ⇔ S158</li> </ol>				

 Modèle de diplôme de santé et formations paramédicales (avec attribution du grade de licence) (Modèles Q et S du ministère) ⇔ S2 ......67

 Modèle de diplôme de santé et formations paramédicales (avec attribution du grade de master) (Modèles R bis et S du ministère) ⇔ S3......74

# Modèles pour les diplômes intermédiaires



13.	Modèle de DEUG (Diplôme d'études universitaires générales) (Modèle F du ministère
Circula	aire n°2014-0018 du 23-10-2014) ⇔ I587

14. Modèle de Maitrise (Modèle G du ministère Circulaire n°2014-0018 du 23-10-2014) ⇔
16 91

- 15. Annexe 1 : Comportement commun des nouveaux modèles de diplômes ......95



L'objectif de ce document est d'aider les établissements dans la mise en place des nouveaux modèles de diplômes et attestations de réussite, en application de la circulaire <u>n° 2015-0012 du 24-3-2015</u>, abrogeant et remplaçant la circulaire n° 2014-0018 du 23-10-2014 (à l'exception de son annexe relative aux diplômes intermédiaires de DEUG et de maitrise).

Cette circulaire a pour objet de préciser les modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'Etat par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vous trouverez ci-dessous la liste des modèles livrés dans la version 4.60.60 d'Apogée ainsi que la correspondance entre le code du modèle réglementaire et le code du modèle Apogée.

Diplômes	Codes des modèles de la circulaire	Codes des modèles Apogée
Licence	A-1, A-2 et A-3	L4
Licence professionnelle	В	L4
DUT	D	<b>B2</b>
DEUST	E	G1
Master	F	M2
Doctorat	G	E9
HDR	н	H1
Diplômes délivrés dans le cadre d'un partenariat International	J	L4, M2 et
		E9
Diplôme d'ingénieur	K et L	D2
Diplôme de santé et formations paramédicales (sans attribution de grade)         ✓       DFDCE (Diplôme de Fin de Deuxième Cycle des Etudes [])         ✓       DESC (Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires [])         ✓       Autres diplômes de santé	R, T et S	<b>S1</b>
Diplôme de santé et formations paramédicales (avec attribution du grade de licence) ✓ DFGS (Diplôme de Formation Générale en Sciences []) ✓ Autres diplômes de santé conférant le grade de licence	Q et S	S2
<ul> <li>Diplôme de santé et formations paramédicales (avec attribution du grade de master)</li> <li>✓ DFAS (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences [])</li> <li>✓ Autres diplômes de santé conférant le grade de master</li> </ul>	R bis et S	<b>S</b> 3

# TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES NOUVEAUX MODELES DE DIPLOMES



Diplômes	Codes des modèles de la circulaire	Codes des modèles Apogée	
Diplôme d'Etat de docteur (médecine, pharmacie et chirurgie dentaire) • DED (Diplôme d'Etat de Docteur en [])	U	<b>S4</b>	
L'annexe de la circulaire n° 2015-0012 du 24-3-2015 ne propose pas de modèles pour les diplômes intermédiaires. Ils ont été réalisés en tenant compte des modèles proposés par la circulaire (abrogée) du 23 octobre 2014 :			
DEUG	F	15	
Maitrise	G	16	

# Les modeles de diplomes non mis en œuvre dans Apogee

Comme indiqué aux correspondants Apogée dans une **communication du 10 février dernier** et **confirmé par le comité de pilotage Apogée-ROF du 22 juin 2015**, certains modèles de diplômes n'ont pas été mis en œuvre dans Apogée. Il s'agit des modèles suivants :

- **Modèles I1 et I2** : Diplôme national délivré conjointement dans le cadre d'un partenariat international : exemple d'un master délivré conjointement par 3 ou 5 établissements ;
- **Modèles M, N, O et P** : cas particuliers de diplômes d'ingénieur (délivré par un établissement privé d'enseignement supérieur ; délivré en convention ; délivré en partenariat ; délivré conjointement avec un établissement étranger).

## LE PRINCIPE

Pour tenir compte de l'ensemble des régimes transitoires et dans un souci de réactivité en cas de nouvelle modification réglementaire, la solution mise en œuvre dans Apogée est de rendre le plus **paramétrable** possible les modèles de diplôme, **en limitant au maximum les contrôles et règles de gestion** dans l'outil.

Nous vous conseillons donc d'effectuer le paramétrage de vos diplômes en base de production, puis de les **tester systématiquement** depuis votre base de test afin de vous assurer que votre paramétrage est correct et complet.



# Modèle de Licence et Licence Professionnelle (Modèles A-1, A-2, A-3, B et J du ministère) ⇔ L4/1

# **1.1. PARAMETRAGE**

# 1.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **DECRETS ET ARRETES**]

Dans la table des décrets et arrêtés du référentiel, les visas suivants doivent être créés s'ils n'existent pas déjà.

N° ordre	LIBELLE	ТҮРЕ
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6	
2	les textes réglementaires autorisant l'établissement d'enseignement supérieur étranger à délivrer le diplôme	PI

# 1.1.2. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> PREFIXE INTITULE]

Dans la table des préfixes du référentiel, les préfixes correspondant aux libellés suivants doivent être créés s'ils n'existent pas déjà. Les préfixes ci-dessous sont donnés à titre d'illustration.

Préfixe intitulé		<u>\$8</u> 85 9	}+			-
Préfixe	Libellé		Article	Préposition	Geni	re
LICENCE	licence		la	àla	F	-
LICENCE_PRO	Licence Professionnelle		la	àla	F	

### 1.1.3. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> VERSION DE MODELE DE DIPLOME]

Dans la table des **versions de modèle de diplôme**, la version de modèle **L4/1** doit être créée en utilisant les visas créés précédemment (cf 1.1.1). En mode création, la liste de valeurs [**F9**] présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle L4.

Versio 🚰	n de mod	èle de diplôme				
	<u>B</u>		× 8	\$	»? ?» ? <del>*</del>	
Versio	on de moo	ièle : 1 Libel	é : Licence (Circulaire I	N°2015-0012 du 24-3-2	2015) : A-1 à A-3	En service
Vers	ion modé	le de diplôme / décre	ts			
N°	Décret	Libellé				Туре
1	101	le code de l'éducation	, notamment ses article	s L. 613-1, D. 613-3 et	D. 613-6	
5	102	les textes réglementa	ires autorisant l'établiss	ement d'enseignemen	t supérieur étranger à délivrer	r le diplô Pl



À chaque modèle peuvent être associés des numéros de version différents, de façon à gérer des énoncés de décrets et d'arrêtés différents pour un même modèle.





# 1.1.4. [Structure des enseignements> Diplome> Version de diplome> Parametrage> Modele de la version de diplome]

🙀 Modèle de la ve	rsion de diplôme			
Période de validit	té de à	_		
Modèle :	L4 1 Licence (Cir	rculaire N°2015-0	012 du 24-3-2015) : A-1 à A-3	✓ En service
Préfixe 1 :	LICENCE	Intitulé 1 :	de <libellé concerné="" domaine="" du=""></libellé>	
Préfixe 2 :	MENTION	Intitulé 2 :	<nom de="" la="" mention=""></nom>	
Préfixe 3 :		Intitulé 3 :		
Préfixe 4 :		Intitulé 4 :		
Préfixe 5 :		Intitulé 5 :		
Titre 1 :	licence			
Titre 2 :				
Commentaire :				Edition Mention 5
2				
○ Delivré par ○ Délivré par ○ Délivré par	l'établissement de réf une COMUE un établissement de r	érence éférence membr	C Relatif à l'habilitation C Relatif à l'accréditation re d'une COMUE	Edition Parcours type 4
		Accepte	er Annuler	

Vous devez paramétrer l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** comme précisé ci-dessous (le paramétrage est décrit dans l'ordre de saisie de l'écran Apogée, et non dans l'ordre d'édition du parchemin) :

- Pour éditer, dans le corps du parchemin, le nom du diplôme, le libellé du domaine et la mention :
  - Renseigner les préfixes et intitulés suivants :
    - Préfixe 1 (obligatoire) : correspond au nom du diplôme
    - o Intitulé 1 : correspond au nom du domaine, à faire précéder de la mention « de »
    - Préfixe 2 : correspond à la mention
    - Intitulé 2 : correspond au nom de la mention

#### **POUR VOUS AIDER :**



si le **code diplôme SISE commence** par **'23%'** (licence générale) ou **'24%'** (licence professionnelle) et si l'un des préfixes est égal à **'MENTION**', alors le champ « Intitulé » correspondant sera initialisé avec l'intitulé 1 du code diplôme SISE.



Pour éditer les **en-têtes** du diplôme :

- Le Titre 1 s'initialise avec le libellé du préfixe 1 et sert à éditer le nom du diplôme en en-tête du parchemin. Si le préfixe 1 n'a pas été saisi dans cet écran (①), vous devez le récupérer en utilisant la liste de valeurs [F9].
- Pour éditer le **nom de l'établissement** par lequel le parchemin est délivré, vous devez sélectionner l'une des trois options suivantes :



- « Délivré par l'établissement de référence » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] sera édité en en-tête.
- « Délivré par une COMUE » : le nom officiel de la COMUE saisie dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME]) sera édité en en-tête.
   → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.
- « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME], suivi de « Membre de + article et nom officiel de la COMUE » sera édité en en-tête.
- → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.

Pour éditer les visas relatifs à l'habilitation/accréditation :

- Sélectionner le radio bouton « **Relatif à l'accréditation** » pour éditer les visas relatifs à l'accréditation.
- Sélectionner le radio bouton « « Relatif à l'habilitation » pour éditer les visas relatifs à l'habilitation.

# Pour éditer le parcours-type :

- Cocher « Edition Parcours type ».
   → Vérifier que le parcours-type a bien été renseigné sur la VDI.
- S Pour éditer la mention honorifique :
  - Cocher « Edition Mention ».

### Autres données à vérifier : date d'arrêté

Dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> **PARAMETRAGE DES MODELES ET** HABILITATIONS], la date d'arrêté correspondant à votre arrêté d'habilitation ou d'accréditation doit obligatoirement être renseignée.

En cas d'habilitation/accréditation conjointe, il faut ajouter, pour chaque établissement partenaire, la date d'arrêté correspondante dans l'écran [Structure des ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> PARAMETRAGE> HABILITATIONS CONJOINTES].



# 1.2. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DE DIPLOME DE LICENCE (L4)

#### MODÈLE A-1 : Licence délivrée par un établissement seul n'étant pas membre d'une Comue

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** 

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Autre(s) ministère(s) (le cas échéant)

# ÉTABLISSEMENT(S) D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle) LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ; Vu l'arrêté du ...... relatif à l'accréditation de (établissement) l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; Vu les pièces justificatives produites par M......, né(e) le .....à....en vue de son inscription à la licence ; Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE .... ,

Le diplôme de LICENCE de (nom du domaine) ....., mention..... est délivré à (Mme ou M.) (prénom, NOM patronymique)

au titre de l'année universitaire..... et confère **le grade de licence**, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le (date)

Le titulaire	Signature du chef d'établissement	Signature de (ou des) autorité (s) compétente (s)	Le recteur d'académie,
	(ou des chefs d'établissement,	du ministère (le cas échéant)	chancelier des universités
	le cas échéant)		

Numéro du diplôme



# 1.2.1. Licence délivrée par l'établissement de référence n'étant pas membre d'une COMUE et avec 2 établissements en accréditation conjointe.





# 1.2.2. Licence délivrée par une COMUE avec signature du responsable de la COMUE.

MODÈLE A-2 : Licence délivrée par une Comue					
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE				
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la re	echerche	Autre(s) ministère(s) (le cas échéant)			
COMU	JE (dénomination officielle de la COMUE) LICENCE				
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et L Vu l'arrêté du relatif à l'accréditation de (établissement) l'habi Vu les pièces justificatives produites par M, né(e) leà Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au co	D. 613-6 ; ilitant à délivrer des diplômes nationaux ; en vue de son inscription à la licence ; ontrôle des connaissances et des aptitudes prévues	par les textes réglementaires ;			
VU LE PARCOURS TYPE,					
Le diplôme de LICENCE de (nom du domaine), mention p est délivré à (Mme ou M.) (prénom, NOM patronymique)	préparé au sein de  (nom de l'établissement membr	re de la COMUE où le diplôme est préparé)			
au titre de l'année universitaire et confère <b>le grade de licence</b> , pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.					
Fait le (date)					
Le titulaire Signature du chef d'établissement Si (ou des chefs d'établissement, le cas échéant)	ignature de (ou des) autorité (s) compétente (s) du ministère (le cas échéant)	Le recteur d'académie, chancelier des universités			
Numéro du diplôme					







# 1.2.3. Licence délivrée par un établissement membre d'une COMUE.

MODÈLE A-3 : Licence délivrée par un établissement membre d'une Comue	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	Autre(s) ministère(s) (le cas échéant)
ÉTABLISSEMENT(S) D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination offic (Membre de la COMUE (dénomination officielle de la COMUE)) LICENCE	cielle)
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ; Vu l'arrêté du relatif à l'accréditation de (établissement) l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; Vu les pièces justificatives produites par M, né(e) leàen vue de son inscription à la licence ; Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par le	es textes réglementaires ;
VU LE PARCOURS TYPE,	
Le diplôme de LICENCE de  (nom du domaine), mention est délivré par  (nom de l'établissement membre de la Co à  (Mme ou M.) (prénom, NOM patronymique)	OMUE),
au titre de l'année universitaire et confère le grade de licence, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.	
Fait le (date)	
Le titulaire Signature du chef d'établissement (ou des chefs d'établissement, le cas échéant) Signature de (ou des) autorité (s) compétente (s) Le r du ministère (le cas échéant) cha	recteur d'académie, incelier des universités
Numéro du diplôme	

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

RECABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE : NOM OFFICIEL> re de la communauté d'universités et établissements «nom COMUE> LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du 23 mai 201 relatif à l'accréditation de l'«Etablissement de référence : Nom officiel» l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux : Vu les pièces justificatives produites par Mme ALIENOR ROBIN AUBERT, née le 15 juillet 1992 à MONTPELLIER (0) en vue de son inscription à la licence : Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE <Libellé parcours-type : Informatique>,

Le diplôme de LICENCE de «nom du domaine», Mention «libellé de la mention» est délivré par l'«Etablissement de référence : Nom officiel» mention très bien

à Mme ALIENOR ROBIN AUBERT

au titre de l'année universitaire 201 –2014 et confère le grade de licence, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 21 août 2015

Le titulaire

Le Président

Pierre PPPPPPPPPPP

/2015201301026

Pierre PPPPPPPPPPP

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités Hortense RRRRRRRR

Hortense RRRRRRRRRR





# **1.3.** PRESENTATION DE LA MAQUETTE DE DIPLOME DE LICENCE PROFESSIONNELLE (L4)

MODÈLE B – Licence professionnelle		
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de	e la recherche	Autre(s) ministère(s) (le cas échéant)
ÉTABLISSEMENT	(S) D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination o LICENCE PROFESSIONNELLE	officielle)
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 Vu l'arrêté du relatif à l'accréditation de  (établissement) l Vu les pièces justificatives produites par M, né(e) le Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait a	8 et D. 613-6 ; 'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; àen vue de son inscription à la licence professio au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues pa	onnelle ; ar les textes réglementaires ;
VU LE PARCOURS TYPE,		
Le diplôme de LICENCE PROFESSIONNELLE de  (nom du dom est délivré à  (Mme ou M) (prénom, NOM patronymique)	aine), mention	
au titre de l'année universitaire et confère <b>le grade de licence</b> , pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.		
Fait le (date)		
Le titulaire Signature du chef d'établissement (ou des chefs d'établissement, le cas échéant) Numéro du diplôme	Signature de (ou des) autorité (s) compétente (s) du ministère (le cas échéant)	Le recteur d'académie, chancelier des universités



1.3.1. Licence professionnelle délivrée par un établissement membre d'une COMUE.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

CALLISSEMENT DE RÉFÉRENCE : NOM OFFICIEL> Entre de la communauté d'universités et établissements «nom COMUE» LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;

- Vu l'arrêté du 23 mai 2011 relatif à l'accréditation de l'< Etablissement de référence : Nom officiel> l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;
- Vu les pièces justificatives produites par Mme LAURA NGUYEN VIDAL, née le 11 septembre 1967 à RADES (TUNISIE) en vue de son inscription à la Licence Professionnelle :
- Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE <Libellé parcours-type : parcours type 01>.

Le diplôme de LICENCE PROFESSIONNELLE de «nom du domaine», Mention «libellé de la mention» est délivré par l'«Etablissement de référence : Nom officiel» à Mme LAURA NGUYEN VIDAL

au titre de l'année universitaire 201 -201 et confère le grade de licence, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 21 août 2015

Le Président

Pierre PPPPPPPPPPP

/2015201300361

Le titulaire

Pierre PPPPPPPPPPP

Le Recteur d'Académie, Obancelier des universités Hortense RRRRRRRRR

Hortense RRRRRRRRR



# Modèle de DUT (Diplôme universitaire de technologie) (Modèle D du ministère) ⇔ B2

# 2.1. PARAMETRAGE

# 2.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **DECRETS ET ARRETES**]

Dans la table des décrets et arrêtés du référentiel, le visa suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà.

N° ordre	LIBELLE	ТҮРЕ
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D. 613-6	

# 2.1.2. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **PREFIXE INTITULE**]

Dans la table des préfixes du référentiel, le préfixe correspondant au libellé suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà. Le préfixe ci-dessous est donné à titre d'illustration.

🕼 Préfixe intitulé						
		\$ <u>&gt;?</u> ?> ?+				)
Préfixe	Libellé	Art	ticle I	Préposition (	Genre	
D.U.T.	Diplôme Universitaire de Technologie	le		au	M _	1

# 2.1.3. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> VERSION DE MODELE DE DIPLOME]

Dans la table des **versions de modèle de diplôme**, la version de modèle **B2/1** doit être créée en utilisant le visa créé précédemment (cf 2.1.1). En mode création, la liste de valeurs [**F9**] présente l'ensemble des modèles, dont nouveau modèle B2.

🧱 Version de modèle de diplôme 🚽				
	* 8	4	»? ?» ? <del>•</del>	
Version de modèle : B2 1	Libellé : DUT (Circulaire N°2		15) : D	En service
Version modèle de diplôme / d	décrets			
N° Décret Libellé				Туре
1 103 le code de l'édu	cation, notamment ses article	s L. 613-1 et D. 613-6		



À chaque modèle peuvent être associés des numéros de version différents, de façon à gérer des énoncés de décrets et d'arrêtés différents pour un même modèle.



# 2.1.4. [Structure des enseignements> Diplome> Version de diplome> Parametrage> Modele de la version de diplome]

	B2 1 DUT (Circu	laire N°2015-001	2 du 24-3-2015) : D	En service		
Préfixe 1 :	D.U.T.	Intitulé 1 :				
Préfixe 2 :	SPECIALITE	Intitulé 2 :	<li>libellé de la spécialité&gt;</li>			
Préfixe 3 :	OPTION	Intitulé 3 :	<li>libellé de l'option&gt;</li>			
Préfixe 4 :		Intitulé 4 :				
Préfixe 5 :		Intitulé 5 :				
Titre 1 ·	Diplôme Universitair	e de Technologie	0/6			
Titre 2 ·		e de recimologie				
Commentaire :				Edition Mention		
Titre 1:       Diplôme Universitaire de Technologie         Titre 2:       Commentaire :         Commentaire :       Image: Commentaire :						

Vous devez paramétrer l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** comme précisé ci-dessous (le paramétrage est décrit dans l'ordre de saisie de l'écran Apogée, et non dans l'ordre d'édition du parchemin) :

Pour éditer, dans le corps du parchemin, le nom du diplôme, la spécialité et, le cas échéant, l'option :

- Renseigner les préfixes et intitulés suivants :
  - Préfixe 1 (obligatoire) : correspond au nom du diplôme
  - Préfixe 2 : correspond à la spécialité
  - Intitulé 2 : correspond au nom de la spécialité
  - Préfixe 3 : correspond à l'option (le cas échéant)
  - o Intitulé 3 : correspond au nom de l'option (le cas échéant)

Pour éditer les **en-têtes** du diplôme :

2

- Le Titre 1 s'initialise avec le libellé du préfixe 1 et sert à éditer le nom du diplôme en en-tête du parchemin. Si le préfixe 1 n'a pas été saisi dans cet écran (1), vous devez le récupérer en utilisant la liste de valeurs [F9].
- Pour éditer le nom de l'établissement par lequel le parchemin est délivré, vous devez sélectionner l'une des trois options suivantes :
  - « Délivré par l'établissement de référence » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] sera édité en en-tête.
  - « Délivré par une COMUE » : le nom officiel de la COMUE saisie dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME]) sera édité en en-tête.
    - → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.
  - « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS>



DIPLOME> **DIPLOME**], suivi de « **Membre de** + article et nom officiel de la COMUE » sera édité en en-tête.

- → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.
- Pour éditer le nom de l'IUT, renseigner la composante du diplôme.



Dans le cas où la **composante du diplôme n'est pas saisie** dans cet écran, **l'entête du diplôme ne fera pas apparaitre de nom de la composante (intitulé 1** de la composante et éventuellement **intitulé 2** si renseigné).

Pour éditer les visas relatifs à l'habilitation/accréditation :

- Sélectionner le radio bouton « **Relatif à l'accréditation** » pour éditer les visas relatifs à l'accréditation.
- Sélectionne le radio bouton « « Relatif à l'habilitation » pour éditer les visas relatifs à l'habilitation.



Pour éditer la mention honorifique :

• Cocher « Edition Mention ».

6 Pour éditer la signature du directeur de l'IUT (Qualité, Nom, Signature & tampon), vous devez impérativement renseigner :

- la composante du diplôme,
  - → Vérifier si la composante possède un code signataire dans l'écran [REFERENTIEL> ETABLISSEMENT> DONNEES SPECIFIQUES> COMPOSANTE]

→ Vérifier que le signataire de la composante a été saisi dans l'écran [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> RESULTAT> SIGNATAIRE] et la modale SIGNATURE/SIGNATURE & TAMPON.



Dans le cas où la composante du diplôme n'est pas saisie dans cet écran, le pied de page du diplôme ne fera pas apparaitre le signataire de la composante (qualité, signature digitalisée et nom).

### Autres données à vérifier : date d'arrêté

Dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> **PARAMETRAGE DES MODELES ET** HABILITATIONS], la date d'arrêté correspondant à votre arrêté d'habilitation ou d'accréditation doit obligatoirement être renseignée.

En cas d'habilitation/accréditation conjointe, il faut ajouter, pour chaque établissement partenaire, la date d'arrêté correspondante dans l'écran [Structure des Enseignements> Diplome> Version de Diplome> PARAMETRAGE> HABILITATIONS CONJOINTES].



# 2.2. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DE DIPLOME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (B2)

#### MODÈLE D - DUT

# **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Autre(s) ministère(s) (le cas échéant) UNIVERSITÉ INSTITUT UNIVERSITAIRE de TECHNOLOGIE de DIPLÔME UNIVERSITAIRE de TECHNOLOGIE Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D. 613-6 ; Vu l'arrêté du ..... relatif à l'accréditation de (établissement) l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux (pour retrouver les derniers changements d'intitulés de spécialités ou d'options, se reporter aux derniers arrêtés relatifs à l'organisation des études conduisant au DUT de certaines spécialités et, le cas échéant, à leurs annexes pour les options, cf. BOESR); Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ; Le DIPLÔME UNIVERSITAIRE de TECHNOLOGIE, spécialité .......(le cas échéant option.....) est délivré à (Mme ou M.) (prénom, NOM patronymique) au titre de l'année universitaire..... pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés. Fait le (date) Le titulaire Signature du chef d'établissement Signature du directeur Signature de (ou des) autorité(s) Le recteur d'académie. (ou des chefs d'établissement, compétente(s) du ministère de l'IUT chancelier des universités le cas échéant) (le cas échéant) Numéro du diplôme

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DDDDDDDDDDDD <ETABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE : NOM OFFICIEL FFFFFF GGGGGGGGGG HHHHHHHHHHHHH E UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D. 613-6 Vu l'arrêté du 23 mai 201 // relatif à l'accréditation de l'< Etablissement de référence : Nom officiel > l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; Vu les pièces justificatives produites par M. LUCAS LEGRAND. ne e 18 ovril 1993 à MONTPELLIER (0) en vue de son inscription à la formation conduisant au Diplôme. Universitaire de Technologie ; Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires : Le DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE, spécialité «libellé de la spécialité», option «libellé de lioption» gi délivré à M. LUCAS LEGRAND au titre de l'année universitaire 2011-201 pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés Fait le 25 août 2015 Le Président Le Directeur de l'IUT de ZZZZZZ Le Recteur d'Académie, Le titulaire Chancelier des universités Hortense Pierre PPPPPPPPPP RRRRRRRRRR Pierre PPPPPPPPPPP Christophe AAAAAAAA Hortense RRRRRRRRRR /2015201300362



# 3. Modèle de DEUST (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) (Modèle E du ministère) ⇔ G1

# 3.1. PARAMETRAGE

# 3.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **DECRETS ET ARRETES**]

Dans la table des décrets et arrêtés du référentiel, le visa suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà.

N° ordre	LIBELLE	ТҮРЕ
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D. 613-6	

# 3.1.2. [Référentiel> Enseignement> Diplôme> Préfixe intitulé]

Dans la table des préfixes du référentiel, le préfixe correspondant au libellé suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà. Le préfixe ci-dessous est donné à titre d'illustration.

		<u>*</u>	\$ \$	<u>&gt;?</u> ?>	<b>?</b> +	
Préfixe	Libellé				Article	Préposition Genre
D.E.U.S.T.	Diplôme d'E	tudes Universitaires	Scientifiques et Techniqu	Jes	le	au M -

# 3.1.3. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> VERSION DE MODELE DE DIPLOME]

Dans la table des **versions de modèle de diplôme**, la version de modèle **G1/1** doit être créée en utilisant le visa créé précédemment (cf. 3.1.1). En mode création, la liste de valeurs **[F9]** présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle G1.

🤹 Version de modèle de diplôme 🛛				
	× 8	\$ \$	»? ?» ? <del>*</del>	
Version de modèle : G1 1	Libellé : DEUST (Circulaire	N°2015-0012 du 24-3-	2015):E	En service
Version modèle de diplôme /	décrets			
N° Décret Libellé				Туре
1 103 le code de l'éd	ucation, notamment ses article	es L. 613-1 et D. 613-6		



À chaque modèle peuvent être associés des numéros de version différents, de façon à gérer des énoncés de décrets et d'arrêtés différents pour un même modèle.



# 3.1.4. [Structure des enseignements> Diplome> Version de diplome> Parametrage> Modele de la version de diplome]

Modèle :	G1 1 DEUST (	Circulaire N°2015-0	12 du 24-3-2015) : E
Préfixe 1 :	D.E.U.S.T.	Intitulé 1 :	
Préfixe 2 :	MENTION	Intitulé 2 :	<li>libellé de la mention&gt;</li>
Préfixe 3 :		Intitulé 3 :	
Préfixe 4 :		Intitulé 4 :	
Dréfixe 5 ·		Intituló E .	
T TOTAG 3 .	]	intitule 5 :	
Titre 1 :	Diplôme d'Etudes L	Jniversitaires Scient	fiques et Techniques
Titre 1 : Titre 2 :	Diplôme d'Etudes U	Jniversitaires Scient	fiques et Techniques
Titre 1 : Titre 2 : Commentaire	Diplôme d'Etudes U	Jniversitaires Scient	fiques et Techniques  ✓ Edition Mention

Vous devez paramétrer l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** comme précisé ci-dessous (le paramétrage est décrit dans l'ordre de saisie de l'écran Apogée, et non dans l'ordre d'édition du parchemin) :

Pour éditer, dans le corps du parchemin, le nom du diplôme et la mention :

- Renseigner les préfixes et intitulés suivants :
  - Préfixe 1 (obligatoire) : correspond au nom du diplôme.
  - Préfixe 2 : correspond à la mention
  - Intitulé 2 : correspond au nom de la mention

# Pour éditer les en-têtes :

- Le Titre 1 s'initialise avec le libellé du préfixe 1 et sert à éditer le nom du diplôme en en-tête du parchemin. Si le préfixe 1 n'a pas été saisi dans cet écran (①), vous devez le récupérer en utilisant la liste de valeurs [F9].
- Pour éditer le **nom de l'établissement** par lequel le parchemin est délivré, vous devez sélectionner l'une des trois options suivantes :
  - « Délivré par l'établissement de référence » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] sera édité en en-tête.
  - « Délivré par une COMUE » : le nom officiel de la COMUE saisie dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME]) sera édité en en-tête.
    - ➔ Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.
  - « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » : le nom officiel de l'établissement « habilité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] suivi de « Membre de » suivi de l'article et le nom officiel de la COMUE renseignée sur version de diplôme seront alors édités en en-tête.
  - ➔ Vérifier si le code COMUE a été renseigné sur la VDI.



Pour éditer les visas relatifs à l'habilitation/accréditation :

- Sélectionner le radio bouton « Relatif à l'accréditation » pour éditer les visas relatifs à l'accréditation.
- Sélectionne le radio bouton « « Relatif à l'habilitation » pour éditer les visas relatifs à l'habilitation.



• Cocher « Edition Mention ».

# Autres données à vérifier : date d'arrêté

Dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> **PARAMETRAGE DES MODELES ET** HABILITATIONS], la date d'arrêté correspondant à votre arrêté d'habilitation ou d'accréditation doit obligatoirement être renseignée.

En cas d'habilitation/accréditation conjointe, il faut ajouter, pour chaque établissement partenaire, la date d'arrêté correspondante dans l'écran [Structure des Enseignements> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> PARAMETRAGE> HABILITATIONS CONJOINTES].



# 3.2. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DE DIPLOME D'ETUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES (G1)

#### MODÈLE E – Deust

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Autre(s) ministère(s) (le cas échéant)

## ÉTABLISSEMENT(S) D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle) DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du ..... relatif à l'accréditation de (établissement) l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M....., né(e) le .....à....en vue de son inscription à la formation conduisant au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ;

## Le DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ....., mention......

est délivré à (Mme ou M.) (prénom, NOM patronymique)

au titre de l'année universitaire..... pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le (date)

Le titulaire Signature du chef d'établissement S (ou des chefs d'établissement, d le cas échéant)

Signature de (ou des) autorité (s) compétente (s) du ministère (le cas échéant)

Le recteur d'académie, chancelier des universités

Numéro du diplôme

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ISSEMENT DE RÉFÉRENCE : NOM OFFICIEL>

UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

<Autre(s) Ministère(s)>

Vu le code de l'éducation, notatum ses articles L. 613-1 et D. 613-6 : Vu l'arrêté du 23 mai 201 | relatif a l'accréditation de l'«Etablissement de référence : Nom afficiets l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; Vu les pièces justificatives produites par Mme CAROLINE GUERIN COLIN, née le 27 juillet 1992 a MONTPELLIER (0 1) en vue de son inscription à la formation conduisant au Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques; Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfair au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ; Le DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES, Mention «libelle de la mention» mention passable est délivré à Mme CAROLINE GUERIN COLIN au titre de l'année universitaire 2011-201 pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés 21 Fait le 21 août 2015 Le titulaire Le Président Le Recteur d'Académie, Signature de (ou des) autorité(s) compétente(s) du ministère Chancelier des universités Pierre PPPPPPPPPPP Hortense RRRRRRRRRR Pierre PPPPPPPPPPP Hortense RRRRRRRRRR /2015201208304



# 4. Modèle de Master (Modèles F et J du ministère) 🗇 M2

# 4.1. PARAMETRAGE

# 4.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **DECRETS ET ARRETES**]

Dans la table des décrets et arrêtés du référentiel, les visas suivants doivent être créés s'ils n'existent pas déjà.

N° ordre	LIBELLE	ТҮРЕ
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6	
2	les textes réglementaires autorisant l'établissement d'enseignement supérieur	PI
	étranger à délivrer le diplôme	

# 4.1.2. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> PREFIXE INTITULE]

Dans la table des préfixes du référentiel, les préfixes correspondant au libellé/préposition suivant doivent être créés s'ils n'existent pas déjà. Les préfixes ci-dessous sont donnés à titre d'illustration.

		× 8	\$ \$	<u>&gt;? ?&gt; '</u>	<b>}</b> +	8		•
Préfixe	Libellé				Article	Préposition	Genre	e
MASTER	master				le	au	M	·
MASTER_M2	master				le	en	М	

# 4.1.3. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> VERSION DE MODELE DE DIPLOME]

Dans la table des **versions de modèle de diplôme**, la version de modèle **M2/1** doit être créée en utilisant les visas créés précédemment (cf 4.1.1) En mode création, la liste de valeurs [**F9**] présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle M2.

🧑 Version de mod	èle de diplôme				
		× 8	<>	»? ?» ? <del>*</del>	
Version de mod	lèle : M2 1 Libellé	Master (Circulaire N	№2015-0012 du 24-3-2	015) : F et L	En service
Version mode	le de diplome / decret	5			
N° Décret	Libellé				Туре
1 101	le code de l'éducation.	notamment ses article	es L. 613-1. D. 613-3 et	D. 613-6	•
5 102	les textes réglementai	res autorisant l'établiss	sement d'enseignemen	t supérieur étranger à délivrer	le diplô Pl



À chaque modèle peuvent être associés des numéros de version différents, de façon à gérer des énoncés de décrets et d'arrêtés différents pour un même modèle.



# 4.1.4. [Structure des enseignements> Diplome> Version de diplome> Parametrage> Modele de la version de diplome]

🍖 Modèle de la ve	ersion de diplôme					
Période de validi	té de 2013 à	2015				
Modèle :	M2 1 Master (Circ	ulaire N°2015-00	)12 du 24-3-2015	i) : F et L		✓ En service
Préfixe 1 :	MASTER	Intitulé 1 :	de <libellé d<="" du="" th=""><th>omaine&gt;</th><th></th><th></th></libellé>	omaine>		
Préfixe 2 :	MENTION	Intitulé 2 :	<libellé de="" la="" m<="" th=""><th>ention&gt;</th><th></th><th></th></libellé>	ention>		
Préfixe 3 :		Intitulé 3 :				
Préfixe 4 :		Intitulé 4 :				
Préfixe 5 :		Intitulé 5 :				
Titre 1 :	master					
Titre 2 :						
Commentaire :						Edition Mention 5
2	,					
<ul> <li>Delivré par</li> <li>Délivré par</li> <li>Délivré par</li> <li>Délivré par</li> </ul>	l'établissement de réf une COMUE un établissement de r	érence éférence membr	3 Te d'une COMUE	C Relatif à l'habilitation C Relatif à l'accréditation	<b>4</b> r	Edition Parcours type
		Accepte	er	Annuler		

Vous devez paramétrer l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** comme précisé ci-dessous (le paramétrage est décrit dans l'ordre de saisie de l'écran Apogée, et non dans l'ordre d'édition du parchemin) :

Pour éditer, dans le corps du parchemin, le nom du diplôme, le libellé du domaine et la mention :

- Renseigner les préfixes et intitulés suivants :
  - Préfixe 1 (obligatoire) : correspond au nom du diplôme
  - o Intitulé 1 : correspond au nom du domaine, à faire précéder de la mention « de »
  - Préfixe 2 : correspond à la mention
  - Intitulé 2 : correspond au nom de la mention



Pour éditer les **en-têtes** :

- Le Titre 1 s'initialise avec le libellé du préfixe 1 et sert à éditer le nom du diplôme en en-tête du parchemin. Si le préfixe 1 n'a pas été saisi dans cet écran (①), vous devez le récupérer en utilisant la liste de valeurs [F9].
- Pour éditer le **nom de l'établissement** par lequel le parchemin est délivré, vous devez sélectionner l'une des trois options suivantes :
  - « Délivré par l'établissement de référence » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] sera édité en en-tête.
  - « Délivré par une COMUE » : le nom officiel de la COMUE saisie dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME]) sera édité en en-tête.
    - → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.
  - « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS>



DIPLOME> **DIPLOME**], suivi de « **Membre de** + article et nom officiel de la COMUE » sera édité en en-tête.

→ Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.



- Pour éditer les visas relatifs à l'habilitation/accréditation :
- Sélectionner le radio bouton « Relatif à l'accréditation » pour éditer les visas relatifs à l'accréditation.
- Sélectionne le radio bouton « « Relatif à l'habilitation » pour éditer les visas relatifs à l'habilitation.



Pour éditer le parcours-type :

Cocher « Edition Parcours type ».
 → Vérifier si le parcours-type a été renseigné sur la VDI



Pour éditer la mention honorifique :

• Cocher « Edition Mention ».

# Autres données à vérifier : date d'arrêté

Dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> **PARAMETRAGE DES MODELES ET** HABILITATIONS], la date d'arrêté correspondant à votre arrêté d'habilitation ou d'accréditation doit obligatoirement être renseignée.

En cas d'habilitation/accréditation conjointe, il faut ajouter, pour chaque établissement partenaire, la date d'arrêté correspondante dans l'écran [Structure des Enseignements> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> PARAMETRAGE> HABILITATIONS CONJOINTES].



# 4.2. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DE MASTER (M2)

#### MODÈLE F – Master

# **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche Autre(s) ministère(s) (le cas échéant) ÉTABLISSEMENT(S) D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle) MASTER Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D.613-3 et D. 613-6 ; Vu l'arrêté du ...... relatif à l'accréditation de (établissement) l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; Vu les pièces justificatives produites par M....., né(e) le .....à....en vue de son inscription en master ; Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ; VU LE PARCOURS TYPE .... , Le diplôme de MASTER de (nom du domaine) ....., mention...... est délivré à (Mme ou M.) (prénom, NOM patronymique) au titre de l'année universitaire..... et confère le grade de master. pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés. Fait le (date) Le titulaire Signature du chef d'établissement Signature de (ou des) autorité (s) compétente (s) Le recteur d'académie. (ou des chefs d'établissement, du ministère (le cas échéant) chancelier des universités le cas échéant) Numéro du diplôme



4.2.1. Master délivré par une COMUE et avec un établissement en accréditation conjointe.

Henri DUPONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche COMMERAUTE D'UNIVERSITÉS ET ÉTABLISSEMENTS «NOM COMUE» NAL DES SCIENCES APPLIQUEES de «ville» : Nom officiel» MASTER Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ; Vu l'arrêté du 18 novembre 201 || relatif à l'accréditation de l'«Etablissement de référence : Nom officiel», de l'«INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES de <ville> : Nom officiel> les habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; Vu les pièces justificatives produites par M. JULIEN LOPEZ, no le 23 juin 1989 à AGADIR (MAROC) en vue de son inscription au master ; Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des apfitudes prévues par les textes réglementaires ; VU LE PARCOURS TYPE <Libellé parcours-type : Informatique>, Le diplôme de MASTER de «nom du domaine», Mention «libellé de la mention» préparé au sein de l'«Etablissement de référence : Nom officiel» mention assez bien est délivré à M. JULIEN LOPEZ au titre de l'année universitaire 2011-201 et confère le grade de master, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés. Fait le 21 août 2015 Le titulaire Le président de la COMUE Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités Hortense RRRRRRRRR

Hortense RRRRRRRRRR

/2015201202436



# 4.3. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DE MASTER EN PARTENARIAT INTERNATIONAL (M2)

MODÈLE J – Partenariat international : exemple d'un master		
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de	la recherche	Autre(s) ministère(s) (le cas échéant)
ÉTABLISSEMENT(S délivré en partenariat intern	S) D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination o <b>MASTER</b> ational avec l'université de (ville) (pays), l'université d	officielle) e (ville) (pays)
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D. 613- Vu les textes réglementaires autorisant l'établissement d'enseignement Vu l'arrêté du relatif à l'accréditation de (établissement Vu les textes autorisant l'université de (ville) (pays), l'université de (v supérieur ; Vu les pièces justificatives produites par M, né(e) le Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au	<ul> <li>6 ;</li> <li>at supérieur étranger à délivrer le diplôme (le cas échéan at) l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;</li> <li>rille) (pays), à délivrer des diplômes de niveau master d</li> <li>.àen vue de son inscription en master ;</li> <li>a contrôle des connaissances et des aptitudes prévues pa</li> </ul>	nt) ; lans le cadre de l'Espace Européen de l'Enseignement ar les textes réglementaires ;
VU LE PARCOURS TYPE,		
Le diplôme de <b>MASTER</b> de (nom du domaine), mention est délivré à (Mme ou M.) (prénom, NOM patronymique)		
au titre de l'année universitaire et confère <b>le grade de master</b> , pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.		
Fait le (date)		
Le titulaire Signature du chef d'établissement (ou des chefs d'établissement, le cas échéant)	Signature de (ou des) autorité (s) compétente (s) du ministère (le cas échéant)	Le recteur d'académie, chancelier des universités
Numéro du diplôme		



### 4.3.1. Master délivré par un établissement membre d'une COMUE en partenariat international.





# 5. Modèle de Doctorat (Modèles G et J du ministère) 🗇 E9

# 5.1. PARAMETRAGE

# 5.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **DECRETS ET ARRETES**]

Dans la table des décrets et arrêtés du référentiel, les visas suivants doivent être créés s'ils n'existent pas déjà.

N° ordre	LIBELLE	ТҮРЕ
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-7, L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6	
2	le code de la recherche, notamment son article L.412-1	
3	les textes réglementaires autorisant l'établissement d'enseignement supérieur étranger à délivrer le diplôme	PI

# 5.1.2. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> PREFIXE INTITULE]



La **dénomination du Doctorat** a été modifiée : « Le diplôme national de docteur en <libellé de la discipline> »

devient :

« Le diplôme de **DOCTORAT** en <libellé de la discipline> ».

Dans la table des préfixes du référentiel, le préfixe correspondant au libellé suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà. Le préfixe ci-dessous est donné à titre d'illustration.

Refixe intitulé		<u>*</u>	¢ ¢	<u> </u>	¥	<b>R</b>		1
Préfixe	Libellé				Article	Prépositior	ı Gen	re
DOCTORAT_E9	doctorat				le	en	Μ	<u> </u>

# 5.1.3. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> VERSION DE MODELE DE DIPLOME]

Dans la table des **versions de modèle de diplôme**, la version de modèle **E9/1** doit être créée avec les visas créés précédemment (cf 5.1.1). En mode création, la liste de valeurs [**F9**] présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle E9.

		ruc mou		
	Î			
	Versio	n de mod	ièle : E9 1 Libellé : Doctorat (Circulaire N°2015-0012 du 24-3-2015) : G	En service
Γ	Versi	ion modè	ile de diplôme / décrets	
	N°	Décret	Libellé	Туре
	1	108	le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-7, L.613-1, D.613-3 et D.613-6	· ·
	5	44	le code de la recherche, notamment son article L.412-1	
	10	102	les textes réglementaires autorisant l'établissement d'enseignement supérieur étranger à délivrer le dipl	ô PI




À chaque modèle peuvent être associés des numéros de version différents, de façon à gérer des énoncés de décrets et d'arrêtés différents pour un même modèle.

## 5.1.4. [Structure des enseignements> Diplome> Version de diplome> Parametrage> Modele de la version de diplome]

🙀 Modèle de la ve	rsion de diplôme				
Période de validit	té de 📄 à				
Modèle :	E9 1 Doctorat (Ci	rculaire N°2015-0	012 du 24-3-2015) : G		En service
Préfixe 1 :	DOCTORAT_E9	Intitulé 1 : 🛛	en <libellé de="" discipline="" la=""></libellé>		
Préfixe 2 :		Intitulé 2 : 🛛			
Préfixe 3 :		Intitulé 3 :			
Préfixe 4 :		Intitulé 4 :			
Préfixe 5 :		Intitulé 5 :			
	<u></u>				
Titre 1 :	doctorat				
Titre 2 :					
Commentaire :					Edition Mention 5
2					•
O Delivré par	l'établissement de réf	érence		Г	Edition Parcours type
O Délivré par	une COMUE				
C Délivré par	un établissement de r	éférence membre	e d'une COMUE		
		Accepter	r Annuler		



A la suite de précisions données par le ministère, la **gestion des cotutelles de thèse** a été **modifiée** et **est** désormais **gérée** par Apogée de la même manière que le **partenariat international** en licence et master.



Vous devez paramétrer l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** comme précisé ci-dessous (le paramétrage est décrit dans l'ordre de saisie de l'écran Apogée, et non dans l'ordre d'édition du parchemin) :

Pour éditer, dans le corps du diplôme, le nom du diplôme et la discipline scientifique :

- Renseigner le préfixe et l'intitulé suivants :
  - Préfixe 1 (obligatoire) : correspond au nom du diplôme
  - o Intitulé 1 (facultatif) : correspond à la discipline, à faire précéder de la mention « en »

Si la discipline (correspondant aux disciplines SISE 41% et 42%) est renseignée dans le domaine THESES-HDR-DRT, elle remplace l'intitulé 1 figurant dans l'écran "MODELE DE VERSION DE DIPLOME" de la Structure des enseignements comme c'est le cas actuellement pour les modèles E7.

Si la **discipline** (correspondant aux disciplines SISE **41%** et **42%**) n'est **pas renseignée** dans le domaine **THESES-HDR-DRT**, il faut renseigner l'intitulé 1 si vous souhaitez que la discipline scientifique soit éditée sur le diplôme. Dans le cas contraire, il ne faut pas préciser d'intitulé 1.

#### Pour éditer les **en-têtes** :

- Le Titre 1 s'initialise avec le libellé du préfixe 1 et sert à éditer le nom du diplôme en en-tête du parchemin. Si le préfixe 1 n'a pas été saisi dans cet écran (①), vous devez le récupérer en utilisant la liste de valeurs [F9].
- Pour éditer le nom de l'établissement par lequel le parchemin est délivré, vous devez sélectionner l'une des trois options suivantes :
  - « Délivré par l'établissement de référence » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] sera édité en en-tête.
  - « Délivré par une COMUE » : le nom officiel de la COMUE saisie dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME]) sera édité en en-tête.
     → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.
  - « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME], suivi de « Membre de + article et nom officiel de la COMUE » sera édité en en-tête.
  - → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.

**S** Pour éditer la **mention honorifique** :

• Cocher « Edition Mention ».





*Vu l'arrêté du ..... relatif à l'accréditation de (établissement) l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux* 

Ce visa ne sera ajouté qu'à compter du jour où l'établissement sera accrédité pour le doctorat et ce par l'intermédiaire des visas paramétrables par l'établissement.



## 5.2. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DE DOCTORAT (E9)

#### MODÈLE G-DOCTORAT

	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE				
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de	la recherche	Autre(s) ministère(s) (le cas échéant)			
ÉTABLISSEMENT(	S) D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination o DOCTORAT	officielle)			
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-7, L. 613-1, Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ; Vu l'arrêté du relatif à l'accréditation de (établisseme Vu les pièces justificatives produites par M, né(e) le Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé(e) a soutenu le (d portant sur le sujet suivant : (titre de la thèse ou intitulés des principar et titre du président) et composé de (noms et titres des membres du ju Vu la délibération du jury :	D. 613-3 et D. 613-6 ; nt) l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; àen vue de son inscription en doctorat ; late de soutenance) une thèse ou présenté un ensemble d ux travaux) préparée(és) au sein de l'école doctorale (no ry) ;	le travaux (choisir l'un ou l'autre cas selon la situation) om de l'école doctorale) devant un jury présidé par (nom			
Le diplôme de <b>DOCTORAT</b> en (discipline) est délivré à (Mme ou M.) (prénom, NOM patronymique)					
et confère le grade de docteur, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.					
Fait le (date)					
Le titulaire Signature du chef d'établissement (ou des chefs d'établissement, le cas échéant) Numéro du diplôme	Signature de (ou des) autorité (s) compétente (s) du ministère (le cas échéant)	Le recteur d'académie, chancelier des universités			



#### 5.2.1. Doctorat délivré par l'établissement de référence n'étant pas membre d'une COMUE.





#### 5.3. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DE DOCTORAT EN PARTENARIAT INTERNATIONAL (E9)

5.3.1. Doctorat délivré par l'établissement de référence n'étant pas membre d'une COMUE en partenariat international et avec un autre ministère.





# 6. Modèle de HDR (Habilitation à diriger les recherches) (Modèle H du ministère) ⇔ H1

#### 6.1. PARAMETRAGE

#### 6.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **DECRETS ET ARRETES**]

Dans la table des décrets et arrêtés du référentiel, le visa suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà.

N° ordre	LIBELLE	ТҮРЕ
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D. 613-6	

#### 6.1.2. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **PREFIXE INTITULE**]

Dans la table des préfixes du référentiel, le préfixe correspondant au libellé suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà. Le préfixe ci-dessous est donné à titre d'illustration.

V Préfixe intitulé	<u>*</u>	<b>\$</b>	<u>&gt;? ?&gt; ?+</u>	
Préfixe	Libellé		Artic	le Préposition Genre
HDR_H1	Habilitation à Diriger des Recherche	S	ľ	àľ F 📩

#### 6.1.3. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> VERSION DE MODELE DE DIPLOME]

Dans la table des **versions de modèle de diplôme**, la version de modèle **H1/1** doit être créée en utilisant le visa créé précédemment (cf 6.1.1). En mode création, la liste de valeurs [**F9**] présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle H1.

🙀 Version de modèle de diplôme				
	× 8	4 4	»? ?» ? <del>*</del>	
Version de modèle : H1 1	Libellé : H.D.R. (Circulaire N	l°2015-0012 du 24-3-2	2015) : H	En service
Version modèle de diplôme /	décrets			
N° Décret Libellé 1 103 le code de l'édu	ucation, notamment ses article	es L. 613-1 et D. 613-6		Type



À chaque modèle peuvent être associés des numéros de version différents, de façon à gérer des énoncés de décrets et d'arrêtés différents pour un même modèle.



## 6.1.4. [Structure des enseignements> Diplome> Version de diplome> Parametrage> Modele de la version de diplome]

🚈 Modèle de la v	version de diplôme				
Periode de valid	lite de a				
Modèle :		culaira Nº2015-001	10 du 04 0 0015\ · U		V En convico
		Intituló 4 .	12 du 24-5-2015) . H		Ell Service
Trenxe 1:	HDR_H1	incluie 1 :	en <libelle de="" discipline="" la=""></libelle>		
Préfixe 2 :		Intitulé 2 :			
Préfixe 3 :		Intitulé 3 :			
Préfixe 4 :		Intitulé 4 :			
Préfixe 5 :		Intitulé 5 :			
	,				
	La Lance - A Barr				
Titre 1 :	Habilitation a Diriger	des Recherches			-
Titre 2 :					
Commentaire	:]				🗹 Edition Mention Ӯ
O Delivré pa	r l'établissement de re	férence		1	Edition Parcours type
O Délivré pa	r une COMUE				
C Délivré pa	r un établissement de	référence membre	e d'une COMUE		
			1	1	
		Accepter	r Annuler		
L					

Vous devez paramétrer l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** comme précisé ci-dessous (le paramétrage est décrit dans l'ordre de saisie de l'écran Apogée, et non dans l'ordre d'édition du parchemin) :

Pour éditer, dans le corps du parchemin, le nom du diplôme et la discipline scientifique :

- Renseigner le préfixe et l'intitulé suivants :
  - Préfixe 1 (obligatoire) : correspond au nom du diplôme
  - o Intitulé 1 : correspond à la discipline, à faire précéder de la mention « en »

Si la **discipline** (correspondant aux disciplines SISE **41%** et **42%**) est **renseignée** dans le domaine **THESES-HDR-DRT**, **elle remplace l'intitulé 1** figurant dans l'écran "MODELE DE VERSION DE DIPLOME" de la Structure des enseignements comme c'est le cas actuellement pour les modèles E7.

Si la **discipline** (correspondant aux disciplines SISE **41%** et **42%**) n'est **pas renseignée** dans le domaine **THESES-HDR-DRT**, il faut renseigner l'intitulé 1 si vous souhaitez que la discipline scientifique soit éditée sur le diplôme



Pour éditer les **en-têtes**:

Le Titre 1 s'initialise avec le libellé du préfixe 1 et sert à éditer le nom du diplôme en en-tête du parchemin. Si le préfixe 1 n'a pas été saisi dans cet écran (①), vous devez le récupérer en utilisant la liste de valeurs [F9].



 Pour éditer le nom de l'établissement par lequel le parchemin est délivré, vous devez sélectionner l'une des trois options suivantes :

- « Délivré par l'établissement de référence » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] sera édité en en-tête.
- « Délivré par une COMUE » : le nom officiel de la COMUE saisie dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME]) sera édité en en-tête.
   → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.
- « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME], suivi de « Membre de + article et nom officiel de la COMUE » sera édité en en-tête.
- → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.



Pour éditer la mention honorifique :

• Cocher « Edition Mention ».



## 6.2. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DE L'HABILITATION A DIRIGER LES RECHERCHES (H1)

### MODÈLE H – HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

		RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	
Ministère de l'éducatio	n nationale, de l'enseignement supérieur et de	la recherche	Autre(s) ministère(s) (le cas échéant)
	ÉTABLISSEMENT(: HABI	S) D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination o L <b>ITATION À DIRIGER DES RECHERCHES</b>	fficielle)
Vu le code de l'éducati Vu les pièces justificati Vu le procès-verbal du titres des membres du j Vu la délibération du ju	on, notamment ses articles L. 613-1 et D. 613- ves produites par M, né(e) le jury attestant que l'intéressé(e) a présenté ses ury) ; rry :	6 ; .àen vue de son inscription pour le diplôme d'ha travaux le (date de la présentation) devant un jury présio	bilitation à diriger des recherches ; lé par (nom et titre du président) et composé de (noms et
Le diplôme d' <b>HABILI</b> est délivré à (Mme ou l pour en jouir avec les d	TATION A DIRIGER DES RECHERCHE M.) (prénom, NOM patronymique) roits et prérogatives qui y sont attachés.	S en (discipline)	
Fait le (date)			
Le titulaire	Signature du chef d'établissement (ou des chefs d'établissement, le cas échéant)	Signature de (ou des) autorité (s) compétente (s) du ministère (le cas échéant)	Le recteur d'académie, chancelier des universités
Numéro du diplôme			



6.2.1. Habilitation à Diriger des Recherches délivrée par l'établissement de référence n'étant pas membre d'une COMUE.





# Modèle de diplôme d'ingénieur délivré par un EPSCP (Modèle L du ministère) ⇔ D2

L'édition du diplôme s'effectue sur un papier sécurisé vierge de toute information (pas de recteur, ni de titulaire pré-imprimé comme pour les autres diplômes nationaux).

#### 7.1. PARAMETRAGE

#### 7.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> DECRETS ET ARRETES]

Dans la table des décrets et arrêtés du référentiel, le visa suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà.

N° ordre	LIBELLE	ТҮРЕ
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1	

#### 7.1.2. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> PREFIXE INTITULE]



Cas d'un diplôme délivré par un EPSCP : Le diplôme d'ingénieur de l'école polytechnique universitaire de l'université XXXXXXX spécialité <libellé de la spécialité> » devient : « Le titre d'ingénieur diplômé de l'école polytechnique universitaire de l'université XXXXXXX spécialité <libellé de la spécialité> ».

La dénomination du Diplôme d'ingénieur a été modifiée.

Dans la table des préfixes du référentiel, le préfixe correspondant au libellé suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà. Le préfixe **TITRE\_ING\_CMP** en saisissant le nom de la composante interne dans le libellé du préfixe ci-dessous est donné à titre d'illustration.

	<u>*</u>	\$ \$	»? ?»	<b>?</b> +	
Préfixe	Libellé			Article	Préposition Genre
TITRE_ING_CMP	Titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole	e Polytechnique Univers	itaire	le	au M 📩

#### 7.1.3. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> VERSION DE MODELE DE DIPLOME]

Dans la table des **versions de modèle de diplôme**, la version de modèle **D2/1** doit être créée en utilisant le visa créé précédemment (cf 7.1.1). En mode création, la liste de valeurs **[F9]** présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle D2.

Version	n de mod	èle de diplôme				
				\$ \$	»? ?» ? <del>*</del>	
Versio	n de mod	lèle : D2 1 Lib	ellé : Ingénieur (Circulaire	e N°2015-0012 du 24-3	3-2015) : K et L	En service
Versi	ion modè	èle de diplôme / déc	rets			
N°	Décret	Libellé				Туре
1	104	le code de l'éducati	on, notamment ses article	s L.642-1, D.612-34, D	).613-3 et D.642-1	





À chaque modèle peuvent être associés des numéros de version différents, de façon à gérer des énoncés de décrets et d'arrêtés différents pour un même modèle.

## 7.1.4. [Structure des enseignements> Diplome> Version de diplome> Parametrage> Modele de la version de diplome]

🙀 Modèle de la ve	ersion de diplôme			
Période de validi	té de 📃 à			
Modèle :	D2 1 Ingénieur (C	irculaire N°2015	-0012 du 24-3-2015) : K et L	En service
Préfixe 1 :	TITRE_ING_CMP	Intitulé 1 :	de l'Université XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	
Préfixe 2 :	SPECIALITE	Intitulé 2 :	<li>libellé de la spécialité&gt;</li>	
Préfixe 3 :		Intitulé 3 :		
Préfixe 4 :		Intitulé 4 :		
Préfixe 5 :		Intitulé 5 :		
Composante du	u diplôme : POL	YTECH		
Date partenaria	it:			
Titre 1 :	Titre d'ingénieur diplôr	né de l'Ecole Pol	ytechnique Universitaire	
Titre 2 :	de l'Université XXXXXX	*****	X	
Commentaire :				Edition Mention 5
2				
Oelivré par	l'établissement de réfe	érence	👩 🌻 Relatif à l'habilitation	Edition Parcours type
O Délivré par	une COMUE		Relatif à l'accréditation	
O Délivré par	un établissement de re	eference membr	re d'une COMUE	
		Accepte	er Annuler	

Vous devez paramétrer l'écran MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME comme précisé ci-dessous :

Les **préfixe 1** et **intitulé 1** sont à mettre en cohérence avec **l'intitulé 1 du diplôme** SISE référencé dans la VDI (cf. écran "DIPLOME SISE" du Référentiel).

<u>Exemple</u> : Code diplôme SISE : 6000697 Intitulé 1 du diplôme SISE : INGENIEUR DIPLOME DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE LYON 1

Pour éditer, dans le corps du parchemin, le nom du diplôme et la spécialité :

- Renseigner les préfixes et intitulés suivants :
  - Préfixe 1 (obligatoire) : correspond au nom du diplôme
  - o Intitulé 1 correspond au nom de l'établissement précédé de la mention « de »
  - Préfixe 2 : correspond à la spécialité
  - Intitulé 2 : correspond au nom de la spécialité





Pour éditer les en-têtes:

Pour les diplômes d'ingénieur, le nom du diplôme figurant en en-tête n'est pas paramétrable et sera toujours « **DIPLÔME D'INGENIEUR** » suivi, à la ligne, de la mention « GRADE DE MASTER ». Les **Titre 1** et **Titre 2** ne sont pas utilisés.

- Pour éditer le **nom de l'établissement** par lequel le parchemin est délivré, vous devez sélectionner l'une des trois options suivantes :
  - « Délivré par l'établissement de référence » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] sera édité en en-tête.
  - « Délivré par une COMUE » : le nom officiel de la COMUE saisie dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME]) sera édité en en-tête.
    - ➔ Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.
  - « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME], suivi de « Membre de + article et nom officiel de la COMUE » sera édité en en-tête.
  - → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.

Pour éditer les visas relatifs à l'habilitation/accréditation :

- Sélectionner le radio bouton « **Relatif à l'accréditation** » pour éditer les visas relatifs à l'accréditation.
- Sélectionne le radio bouton « « Relatif à l'habilitation » pour éditer les visas relatifs à l'habilitation.



Pour éditer la mention honorifique :

• Cocher « Edition Mention ».

#### Autres données à vérifier : date d'arrêté

Dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> **PARAMETRAGE DES MODELES ET** HABILITATIONS], la date d'arrêté correspondant à votre arrêté d'habilitation ou d'accréditation doit obligatoirement être renseignée.

En cas d'habilitation/accréditation conjointe, il faut ajouter, pour chaque établissement partenaire, la date d'arrêté correspondante dans l'écran [Structure des Enseignements> Diplome> Version de Diplome> PARAMETRAGE> HABILITATIONS CONJOINTES].



## 7.2. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU DIPLOME D'INGENIEUR DELIVRE PAR UN EPSCP (AVEC MENTION DE LA COMPOSANTE INTERNE) (D2)

MODÈLE L - Diplôme d'ingénieur et mention de la composante interne d'un établissement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle) NOM DE LA COMPOSANTE INTERNE						
		DIPLÔME D'IN GRADE DE 1	NGÉNIEUR MASTER			
Vu le code de l'éo Vu l'arrêté du Vu le(s) procès-v a satisfait à l'ense	Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1 ; Vu l'arrêté du					
Le titre d'ingéni est délivré, au titr à qui est conféré	eur diplômé de e de l'année universita le grade de master	de ire/, à Mme ou M (Prénom, NOM p	atronymique)			
Le titulaire,	Le Directeur	Le chef d'établissement (Président, ou directeur, ou directeur général),	Le recteur d'académie, chancelier des universités,	Fait le		
N° d'enregistreme	nt :					



			REPUBLIQUE FRANÇAISE	
		Ministère de l'édu	cation nationale, de l'enseignement supérieur et de la	recherche
		<etabl ECOLE POLYTECHNIQUE UN</etabl 	LISSEMENT DE RÉFÉRENCE : NOM OFFICIEL> NIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ XXXXXXX DIPLÔME D'INGÉNIEUR GRADE DE MASTER	XXXXXXXXXXX
Vu l Vu l F Vu le d	e code de l'éducatio 'arrêté du 15 janvie 'olytechnique Unive se procès-verbaux c élivrance du diplôm	n, notamment ses articles L.642–1, D.612- r 2015 relatif à l'accréditation de l' <etablis ersitaire de <l'université xxxxxxxxx<br="">lu jury attestant que M. VALENTIN DURAN te d'ingénieur ;</l'université></etablis 	–34, D.613–3 et D.642–1 ; ssement de référence : Nom officiel> l'habilitant à dél XXXXXXXXXX> spécialité <libellé de="" la="" spécialité<br="">ND né le 5 avril 1989 à MONTPELLIER (0 ) a satist</libellé>	ivrer le Titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole i> ; fait à l'ensemble des obligations prévues pour la
Le T est d	<b>itre d'ingénieur di</b> élivré, au titre de l'a	iplômé de l'Ecole Polytechnique Universi année universitaire 201 –201 à M. VALEN	itaire de <l'université th="" xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx<=""><th>XXX&gt;, spécialité <libellé de="" la="" spécialité=""></libellé></th></l'université>	XXX>, spécialité <libellé de="" la="" spécialité=""></libellé>
Le T est d à qui	itre d'ingénieur di élivré, au titre de l'a est conféré le grad	iplômé de l'Ecole Polytechnique Univers année universitaire 201 –201 à M. VALEN le de master.	itaire de <l'université td="" xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx<=""><td>XXX&gt;, spécialité <libellé de="" la="" spécialité=""></libellé></td></l'université>	XXX>, spécialité <libellé de="" la="" spécialité=""></libellé>
Le T est d à qui	itre d'ingénieur di élivré, au titre de l'a est conféré le grad	iplômé de l'Ecole Polytechnique Univers année universitaire 201 –201 à M. VALEN le de master.	itaire de ⊲l'Université XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXX>, spécialité <libellé de="" la="" spécialité=""></libellé>
Le T est d à qui Fait <i>Le titulai</i>	'itre d'ingénieur di élivré, au titre de l'a est conféré le grad le 25 août 2015 re	iplômé de l'Ecole Polytechnique Univers année universitaire 201 –201 à M. VALEN le de master. Le Directeur de POLYTECH	itaire de «l'Université XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXX>, spécialité <libellé de="" la="" spécialité=""> La Rectrice d'Académie, Chancelière des universités</libellé>
Le T est d à qui Fait Le titulai	'itre d'ingénieur di élivré, au titre de l'a est conféré le grad le 25 août 2015 re	iplômé de l'Ecole Polytechnique Univers année universitaire 201 –201 à M. VALEN le de master. Le Directeur de POLYTECH	itaire de «l'Université XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX NTIN DURAND <i>Le Président</i> <b>Fierre PPPPPPPPPP</b>	XXX>, spécialité <libellé de="" la="" spécialité=""> La Rectrice d'Académie, Chancelière des universités Hortense RRRRRRRR</libellé>



# 8. Modèle de diplôme d'ingénieur délivré par un EPA (Modèle K du ministère) ⇔ D2

L'édition du diplôme s'effectue sur un papier sécurisé vierge de toute information (pas de recteur, ni de titulaire pré-imprimé comme pour les autres diplômes nationaux).

#### 8.1. PARAMETRAGE

#### 8.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **DECRETS ET ARRETES**]

Dans la table des décrets et arrêtés du référentiel, le visa suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà.

N° ordre	LIBELLE	ТҮРЕ
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1	

8.1.2. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> PREFIXE INTITULE]

La dénomination du Diplôme d'ingénieur a été modifiée. Cas d'un diplôme délivré par un EPA (école d'ingénieurs autonome) Le diplôme d'ingénieur de <nom de l'école/institut XXXXXXX> spécialité <libellé de la spécialité> » devient : « Le titre d'ingénieur diplômé de <nom de l'école/institut XXXXXXX> spécialité <libellé de la spécialité> ».

Dans la table des préfixes du référentiel, le préfixe correspondant au libellé suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà. Le préfixe **TITRE\_ING\_ETB** en saisissant le nom de l'établissement dans le libellé du préfixe est donné à titre d'illustration.

Préfixe intitulé	<u>*</u> 5	\$ \$	<u>\$8</u> 8) 1	<b>?</b> +	R		
Préfixe	Libellé			Article	Préposition	Gen	re
TITRE_ING_ETB	Titre d'ingénieur diplômé de <l'eo< th=""><th>cole/Institut XXXXXXXXXXX</th><th>XXXXXXXXXXXX&gt;</th><th>le</th><th>au</th><th>М</th><th>÷</th></l'eo<>	cole/Institut XXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX>	le	au	М	÷

#### 8.1.3. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> VERSION DE MODELE DE DIPLOME]

Dans la table des **versions de modèle de diplôme**, la version de modèle **D2/1** doit être créée en utilisant le visa créé précédemment (cf 8.1.1). En mode création, la liste de valeurs [**F9**] présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle D2.

🙀 Version de modèle de diplôme				
		\$ \$	>? ?> ?+	
Version de modèle : D2 1	Libellé : Ingénieur (Circulaire	• N°2015-0012 du 24-3	I-2015) : K et L	En service
Version modèle de diplôme /	décrets			
N° Décret Libellé				Туре
1 104 le code de l'éde	ucation, notamment ses article	s L.642-1, D.612-34, D	.613-3 et D.642-1	





À chaque modèle peuvent être associés des numéros de version différents, de façon à gérer des énoncés de décrets et d'arrêtés différents pour un même modèle.

8.1.4. [Structure des enseignements> Diplome> Version de diplome> Parametrage> Modele de la version de diplome]

🙀 Modèle (	🙀 Modèle de la version de diplôme						
Période de	Période de validité de à à						
Modèle :		D2 1 Ingénieur (C	irculaire N°2015	-0012 du 24-3-20	15) : K et L	En service	
🚺 Préfixe 1	1:	TITRE_ING_ETB	Intitulé 1 :				
Préfixe 2	2:	SPECIALITE	Intitulé 2 :	<libellé de="" la="" sp<="" th=""><th>écialité&gt;</th><th></th><th></th></libellé>	écialité>		
Préfixe 3	3: Í		Intitulé 3 :				_
Préfixe 4	<b>t:</b> ∫		Intitulé 4 :				
Préfixe 5	5: Í		Intitulé 5 :				
Compos	ante du	diplôme :		_			
Date par	tenariat						
Titre 1 :		Titre d'ingénieur diplôr	mé de l'Ecole/Inst	titut XXXXXXXXXXXXXXX	000000000000000000000000000000000000000		
Titre 2 :	[						
Commen	ntaire :					🛛 🗹 Edition Mention 🧕	
2	)						
O Deliv	vré par l	'établissement de réf	érence	9	C Relatif à l'habilitation	Edition Parcours type	
O Déliv	vré par i	Ine COMUE		•	Relatif à l'accréditation		
O Déliv	vré par u	un établissement de r	éférence membr	re d'une COMUE			
			Accepte	er	Annuler		

Vous devez paramétrer l'écran MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME comme précisé ci-dessous :

Les **préfixe 1** et **intitulé 1** sont à mettre en cohérence avec **l'intitulé 1 du diplôme SISE** référencé dans la VDI (cf. écran "DIPLOME SISE" du Référentiel).

<u>Exemple</u> : Code diplôme SISE : 6000207 Intitulé 1 du diplôme SISE : INGENIEUR DIPLOME DE L'ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS DE BREST

Pour éditer, dans le corps du parchemin, le nom du diplôme et la spécialité :

- Renseigner les préfixes et intitulés suivants :
  - Préfixe 1 (obligatoire) : correspond au nom du diplôme
  - Préfixe 2 : correspond à la spécialité
  - Intitulé 2 : correspond au nom de la spécialité



Pour éditer les en-têtes:



Pour les diplômes d'ingénieur, le nom du diplôme figurant en en-tête n'est pas paramétrable et sera toujours « **DIPLÔME D'INGENIEUR** » suivi, à la ligne, de la mention « GRADE DE MASTER ». Les **Titre 1** et **Titre 2** ne sont pas utilisés.

- Pour éditer le **nom de l'établissement** par lequel le parchemin est délivré, vous devez sélectionner l'une des trois options suivantes :
  - « Délivré par l'établissement de référence » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] sera édité en en-tête.
  - « Délivré par une COMUE » : le nom officiel de la COMUE saisie dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME]) sera édité en en-tête.
     → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.
  - « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME], suivi de « Membre de + article et nom officiel de la COMUE » sera édité en en-tête.
  - → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.

Pour éditer les visas relatifs à l'habilitation/accréditation :

- Sélectionner le radio bouton « **Relatif à l'accréditation** » pour éditer les visas relatifs à l'accréditation.
- Sélectionne le radio bouton « « Relatif à l'habilitation » pour éditer les visas relatifs à l'habilitation.

Pour éditer la mention honorifique :

• Cocher « Edition Mention ».

#### Autres données à vérifier : date d'arrêté

Dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> **PARAMETRAGE DES MODELES ET** HABILITATIONS], la date d'arrêté correspondant à votre arrêté d'habilitation ou d'accréditation doit obligatoirement être renseignée.

En cas d'habilitation/accréditation conjointe, il faut ajouter, pour chaque établissement partenaire, la date d'arrêté correspondante dans l'écran [Structure des Enseignements> Diplome> Version de Diplome> PARAMETRAGE> HABILITATIONS CONJOINTES].



## 8.2. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU DIPLOME D'INGENIEUR DELIVRE PAR UN EPA (D2)

### MODÈLE K – Diplôme d'ingénieur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche						
	ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGN	VEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle)				
	DIPLÔME D'INGÉNIEUR GRADE DE MASTER					
Vu le code de l'éducation, notan Vu l'arrêté durel Vu le(s) procès-verbal (verbaux) a satisfait à l'ensemble des oblig	ument ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 61 latif à l'accréditation de (établissement) l'hab ) du jury attestant que (Prénom /NOM patron ations prévues pour la délivrance du diplôme	3-3 et D. 642-1 ; pilitant à délivrer le titre d'ingénieur diplômé nymique) né(e) le à d'ingénieur	;			
Le titre d'ingénieur diplômé de	e					
est délivré, au titre de l'année un à qui est conféré le <b>grade de m</b>	est délivré, au titre de l'année universitaire/, à Mme ou M (Prénom, NOM patronymique) à qui est conféré le <b>grade de master.</b>					
			Fait le			
Le titulaire,	Le chef d'établissement (Président, ou directeur, ou directeur général),	Le recteur d'académie, chancelier des universités,				
N° d'enregistrement :						



	REPUBLIQUE FRA	NÇAISE
	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseign	ement supérieur et de la recherche
	<institut appliqu<br="" des="" national="" sciences="">DIPLÔME D'INGÉ GRADE DE MAS</institut>	JÉES DE <ville> : NOM OFFICIEL&gt; <b>NIEUR</b> TER</ville>
Vu le code de l Vu l'arrêté du diplômé de Vu les procès prévues pou	éducation, notamment ses articles L.642–1, D.612–34, D.613–3 et D.642–1 ; 5 janvier 2015 relatif à l'accréditation de l' <institut appl<br="" des="" national="" sciences="">'INSA de <ville> spécialité <libellé ;<br="" de="" la="" spécialités="">erbaux du jury attestant que Mme FLAVIE ANDRE BLANCHARD née le 24 jar la délivrance du diplôme d'ingénieur ;</libellé></ville></institut>	iquées de <ville> : Nom officiel&gt; l'habilitant à délivrer le titre d'ingénie avier 1991 à MONTPELLIER (0) a satisfait à l'ensemble des obligatio</ville>
Le titre d'ingé	ieur diplômé de l'INSA de <ville>, spécialité <libellé de="" la="" spécialité=""></libellé></ville>	
est délivré, au t	tre de l'année universitaire 201 –201 à Mme FLAVIE ANDRE BLANCHARD	
à qui est confér	le grade de master	
1		
Fait le 25 août 3	015	
Tult to 25 dout 2	015	
Le titulaire	La Directrice de l'INSA de <ville></ville>	La Rectrice d'Académie, Chancelière des universités
		Hortense
		RRRRRRRRR
	Marie LLLLLL	Hortense RRRRRRRRR



# 9. Modèle de diplôme de santé et formations paramédicales (sans attribution de grade) (Modèles R, T et S du ministère) ⇔ S1

Les diplômes concernés sont :

- DIPLOME DE FIN DE DEUXIEME CYCLE D'ETUDES (DFDCE)
- DIPLOME D'ETUDES SPECIALISEES COMPLEMENTAIRES (DESC)
- AUTRES DIPLOMES DE SANTE

#### 9.1. PARAMETRAGE

#### 9.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> DECRETS ET ARRETES]

Dans la table des décrets et arrêtés du référentiel, le visa suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà.

N° ordre	LIBELLE	ТҮРЕ
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D.613-7	

#### 9.1.2. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> PREFIXE INTITULE]

#### DIPLOME DE FIN DE DEUXIEME CYCLE D'ETUDES (DFDCE)

Dans la table des préfixes du référentiel, les préfixes correspondant à chaque filière de diplôme de fin de deuxième cycle doivent être créés s'ils n'existent déjà. Les préfixes ci-dessous sont donnés à titre d'illustration.

1	Préfixe intitulé								
D		*	8	\$	»? ?» '	<b>?</b> +			ŋ
	Préfixe	Libellé				Article	Préposition	Genre	
	DFDCE_ME	Diplôme de fin de deux	kième cycle des	études médicales		le	au	M	ļ
	DFDCE_OD	Diplôme de fin de deux	kième cycle des	études d'odontologie		le	au	Μ	l
	DFDCE_PH	Diplôme de fin de deux	kième cycle des	études pharmaceutiqu	ies	le	au	Μ	
									1

#### DIPLOME D'ETUDES SPECIALISEES COMPLEMENTAIRES (DESC)

Dans la table des préfixes du référentiel, le préfixe correspondant au libellé suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà. Le préfixe ci-dessous est donné à titre d'illustration.

V Préfixe intitulé	<u>*</u>	\$ \$	<u>&gt;? ?&gt; ?+</u>		
Préfixe	Libellé		A	rticle	Préposition Genre
D.E.S.C.	Diplôme d'Etudes Spécialisées	Complémentaires	le	е	au M 📩

#### AUTRES DIPLOMES DE SANTE :

Se référer aux textes réglementaires des diplômes relevant du modèle S de la circulaire pour la création des libellés des préfixes dans la table des préfixes du référentiel.

#### 9.1.3. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> VERSION DE MODELE DE DIPLOME]

Dans la table des **versions de modèle de diplôme**, la version de modèle **S1/1** doit être créée en utilisant le visa créé précédemment (cf 9.1.1). En mode création, la liste de valeurs [**F9**] présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle S1.



Cette version de modèle **S1/1** peut servir à la fois au **DFDCE**, **DESC** et **autres diplômes de santé** puisque le visa est identique. Mais vous pouvez aussi créer une version par type de diplôme en fonction de votre organisation.

🙀 Version de modèle de diplôme 🛛				
	× 4	\$ \$	<u>&gt;?</u> ?> ?+	
Version de modèle : S1 1	Libellé : Santé sans Grade	(Circulaire N°2015-001	12 du 24-3-2015) R=>T	En service
Version modèle de diplôme /	décrets			
N° Décret Libellé				Туре
1 106 le code de l'édu	ucation, notamment ses article	es L.613-1 et D.613-7		<u> </u>



À chaque modèle peuvent être associés des numéros de version différents, de façon à gérer des énoncés de décrets et d'arrêtés différents pour un même modèle.

## 9.1.4. [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> PARAMETRAGE> MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME]

🙀 Modèle de la version de diplôme					
Période de validité de à à					
Modèle :	S1 1 Santé sans	Grade (Circulaire	• №2015-0012 du 24-3-2015) R=>T	En service	
efixe 1 :	DFDCE_ME	Intitulé 1 :			
Préfixe 2 :		Intitulé 2 :			
Préfixe 3 :		Intitulé 3 :			
Préfixe 4 :		Intitulé 4 :			
Préfixe 5 :		Intitulé 5 :			
Titre 1 :	Diplôme de fin de deu	ixième cycle des (	études médicales		
Titre 2 :					
Commentaire :				Edition Mention 5	
Construction     C					

a. DFDCE : Diplôme de fin de deuxième cycle des études médicales



b. DESC : Diplôme d'études spécialisées complémentaires

🍓 Modèle de la ve	ersion de diplôme			
Période de validi	té de à			
Modèle :	S1 1 Santé sans	grade (Circulaire	• №2015-0012 du 24-3-15) : R S T	En service
🖵 réfixe 1 :	D.E.S.C.	Intitulé 1 :	de <nom de="" la="" spécialité=""></nom>	
Préfixe 2 :		Intitulé 2 :		
Préfixe 3 :		Intitulé 3 :		
Préfixe 4 :		Intitulé 4 :		
Préfixe 5 :		Intitulé 5 :		
Titre 1 :	Diplôme d'Etudes Spe	écialisées Compl	émentaires	
Titre 2 :	de <nom de="" la="" spécia<="" td=""><td>lité≻</td><td></td><td></td></nom>	lité≻		
Commentaire :				Edition Mention 5
2				
<ul> <li>Delivré par</li> <li>Délivré par</li> <li>Délivré par</li> <li>Délivré par</li> </ul>	l'établissement de réf une COMUE un établissement de r	férence référence membr	C Relatif à l'habilitation Relatif à l'accréditation re d'une COMUE	Edition Parcours type
		Accepte	er Annuler	

Vous devez paramétrer l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** comme précisé ci-dessous (le paramétrage est décrit dans l'ordre de saisie de l'écran Apogée, et non dans l'ordre d'édition du parchemin) :

Pour éditer, dans le corps du parchemin, le nom du diplôme et la spécialité :

- Renseigner le préfixe et l'intitulé suivants :
  - Préfixe 1 (obligatoire) : correspond au nom du diplôme
  - Pour le <u>DESC (Diplôme d'études spécialisées complémentaires)</u>, il faut saisir l'intitulé 1 correspondant au nom de la spécialité précédé de la mention « de » (liste des DESC : <u>arrêté du 22 septembre 2004</u>).

Pour éditer les **en-têtes**, vous devez paramétrer l'écran **Modele de la version de diplome** comme précisé ci-dessous :

- Le Titre 1 s'initialise avec le libellé du préfixe 1 et sert à éditer le nom du diplôme en en-tête du parchemin. Si le préfixe 1 n'a pas été saisi dans cet écran (①), vous devez le récupérer en utilisant la liste de valeurs [F9].
- Pour le <u>DESC (Diplôme d'études spécialisées complémentaires)</u>, il faut saisir le **Titre 2**, par copier/coller de l'intitulé 1, afin que la spécialité du DESC figure en en-tête du parchemin.
- Pour éditer le **nom de l'établissement** par lequel le parchemin est délivré, vous devez sélectionner l'une des trois options suivantes :
  - « Délivré par l'établissement de référence » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] sera édité en en-tête.
  - « Délivré par une COMUE » : le nom officiel de la COMUE saisie dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME]) sera édité en en-tête.
    - ➔ Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.



- « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME], suivi de « Membre de + article et nom officiel de la COMUE » sera édité en en-tête.
- → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.

B Pour éditer les visas relatifs à l'habilitation/accréditation :

- Sélectionner le radio bouton « **Relatif à l'accréditation** » pour éditer les visas relatifs à l'accréditation.
- Sélectionne le radio bouton « « **Relatif à l'habilitation** » pour éditer les visas relatifs à l'habilitation.
- Pour éditer la mention honorifique :
  - Cocher « Edition Mention ».

#### Autres données à vérifier :

date d'arrêté

•

Dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> **PARAMETRAGE DES MODELES ET** HABILITATIONS], la date d'arrêté correspondant à votre arrêté d'habilitation ou d'accréditation doit obligatoirement être renseignée.

date de validation des diplômes de santé

Dans l'écran [RESULTAT> DELIBERATION> SAISIE LA DATE DE VALIDATION DES DIPLOMES DE SANTE], la date de validation des diplômes de santé doit obligatoirement être initialisée.



### 9.2. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU DIPLOME DE FIN DE DEUXIEME CYCLE D'ETUDES (DFDCE) (S1)

#### MODÈLE R - Filières de santé les formations paramédicales

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

#### ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle)

#### DIPLÔME DE FIN DE DEUXIÈME CYCLE DES ÉTUDES .....

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévus par des textes réglementaires ;

#### le DIPLÔME DE FIN DE DEUXIÈME CYCLE DES ÉTUDES......,

est délivré à (Mme ou M.) .....(prénom, NOM patronymique).....

au titre de l'année universitaire ....., pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à ..., le ...

Le titulaire

Signature du chef d'établissement (ou des chefs d'établissement, le Le recteur d'académie, chancelier des universités

Numérotation du Diplôme





9.3. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU DIPLOME D'ETUDES SPECIALISEES COMPLEMENTAIRES (S1)

MODÈLE T - Filières de santé et formations paramédicales

#### **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

#### ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle)

#### DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES COMPLÉMENTAIRES..... (suivi de la dénomination nationale du diplôme)

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D.613-7 ;

Vu l'arrêté du .....l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par (Mme ou M.) (prénom, NOM patronymique....., né(e) le ....., à...., en vue de son inscription au diplôme d'études spécialisées complémentaires ......;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévus par des textes réglementaires ;

#### le DIPLÔME D'ETUDES SPECIALISEES COMPLEMENTAIRES ...,

est délivré à (Mme ou M.) ..... (prénom, NOM patronymique).....

au titre de l'année universitaire ....., pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à ..., le ...

Le titulaire

Signature du chef d'établissement (ou des chefs d'établissement, le Le recteur d'académie, cas échéant) Le recteur d'académie,

Numérotation du Diplôme

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

E NELISSEMENT DE RÉFÉRENCE : NOM OFFICIEL>

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES QOUPLATE VA RES DE «NOM DE LA SPÉCIALITÉ : EXEMPLE RADIOPHARMACIE ET RADIOBIOLOGIE»





### 9.4. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DES AUTRES DIPLOMES DE SANTE (S1)

MODÈLE S - Filières de santé et formations paramédicales						
	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE					
Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle) NOM DU DIPLÔME						
Vu le code de l'éducation, notamment ses a Vu l'arrêté du relatif à l'accr Vu les pièces justificatives produites par (M	articles L. 613-1 et D.613-7 ; réditation de  (établissement)l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; me ou M.) (prénom, NOM patronymique), né(e) le à, en v	ue de son inscription au (nom du diplôme)				
Vu les procès-verbaux du jury attestant que	l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévus par des textes régle	mentaires ;				
le (NOM DU DIPLÔME ),						
est délivré à (Mme ou M.)						
Fait à, le						
Le titulaire	Signature du chef d'établissement (ou des chefs d'établissement, le cas échéant)	Le recteur d'académie, chancelier des universités				
Numérotation du Diplôme						



# 10. Modèle de diplôme de santé et formations paramédicales (avec attribution du grade de licence) (Modèles Q et S du ministère) ⇔ S2

Les diplômes concernés sont :

- DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES [...] (DFGS)
- AUTRES DIPLOMES DE SANTE :
  - Selon évolutions réglementaires à venir (exemple : Certificat de capacité d'orthoptiste)

#### **10.1. PARAMETRAGE**

#### 10.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **DECRETS ET ARRETES**]

Dans la table des **décrets et arrêtés** du référentiel, les visas suivants doivent être créés s'ils n'existent pas déjà.

N° ordre	LIBELLE	ТҮРЕ	Diplôme
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1, D.611-1 et suivants, D.613-1, D.613-7, D.613-11 et D.613-13		DFGS
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D.613-7		Autres diplômes

#### 10.1.2. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **PREFIXE INTITULE**]

#### DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES (DFGS)

Dans la table des préfixes du référentiel, les préfixes correspondant aux libellés suivants doivent être créés s'ils n'existent pas déjà. Les préfixes ci-dessous sont donnés à titre d'illustration.

	<u>*</u>	\$ \$	»? ?»	<b>%</b> +	8	
Préfixe	Libellé			Article	Préposition	n Genre
D.F.G.S.M.A.	Diplôme de formation géné	rale en sciences maïeutiques		le	au	M
D.F.G.S.M.E.	Diplôme de formation géné	rale en sciences médicales		le	au	M
D.F.G.S.O.D.	Diplôme de formation géné	rale en sciences odontologique	S	le	au	M
D.F.G.S.P.H.	Diplôme de formation géné	rale en sciences pharmaceutiqu	ies	le	au	M

#### **AUTRES DIPLOMES DE SANTE :**

Pour les diplômes conférant le grade de licence, se référer aux textes réglementaires des diplômes relevant du modèle S de la circulaire pour la création des libellés des préfixes dans la table des préfixes du référentiel.

#### 10.1.3. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> VERSION DE MODELE DE DIPLOME]

Dans la mesure où pour le même modèle de diplôme Apogée, il existe **deux visas différents**, il faudra donc **créer deux versions de modèle de diplôme**.

Dans la table des versions de modèle de diplôme :

La version de modèle S2/1 doit être créée en utilisant le visa créé précédemment (cf 10.1.1).
 En mode création, la liste de valeurs [F9] présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle S2.



Il doit être utilisé pour les Diplômes de Formation Générale en Sciences [...] (DFGS).

🤹 Version de modèle de diplôme				
		\$ \$	»? ?» ? <del>*</del>	<b>Z</b> 📃 🕙
Version de modèle : S2 1 l	ibellé : Santé Grade Licence	e (Circulaire N°2015-0	012 du 24-3-2015)	En service
Version modèle de diplôme / de	écrets			
N° Décret Libellé				Туре
1 105 le code de l'éduc	ation, notamment ses articles	s L.613-1, D.611-1 et s	suivants, D.613-1, D.613-7, D.613	3-11 e 📃 📩

 La version de modèle S2/2 doit être créée en utilisant le visa créé précédemment (cf 10.1.1). En mode création, la liste de valeurs [F9] présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle S2.

Il doit être utilisé pour les autres diplômes de santé conférant le grade de licence.

😨 Version de modèle de diplôme				
		4	<u>&gt;?</u> ?> ?+	
Version de modèle : S2 2 Libelle	é : Santé Grade Licenc	ce (Circulaire N°2015-00	012 du 24-3-2015)	En service
Version modèle de diplôme / décret	6			
version modele de diplome / decret	5			
N° Décret Libellé				Туре
1 106 le code de l'éducation	notamment ses article	s L.613-1 et D.613-7		<u> </u>

#### 10.1.4. [Structure des enseignements> Diplome> Version de diplome> Parametrage> Modele de la version de diplome]

🙀 Modèle de la version de diplôme					
Période de validi	ité de à				
Modèle :	S2 1 Santé Grade	e Licence (Circula	aire N°2015-0012 du 24-3-2015)	En service	
Uréfixe 1 :	D.F.G.S.M.E.	Intitulé 1 :			
Préfixe 2 :		Intitulé 2 :			
Préfixe 3 :		Intitulé 3 :			
Préfixe 4 :		Intitulé 4 :			
Préfixe 5 :		Intitulé 5 :			
Titre 1 :	Diplôme de formation	générale en scie	nces médicales		
Titre 2 :				G	
				Edition Mention	
C Delivré par l'établissement de référence     Délivré par une COMUE     Délivré par une tablissement de référence membre d'une COMUE     Délivré par un établissement de référence membre d'une COMUE					
		Accepte	er Annuler		

a. DFGS : Diplôme de formation générale en sciences .../...

Vous devez paramétrer l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** comme précisé ci-dessous (le paramétrage est décrit dans l'ordre de saisie de l'écran Apogée, et non dans l'ordre d'édition du parchemin) :



Pour éditer, dans le corps du parchemin, le nom du diplôme :

- Renseigner le préfixe suivant :
  - Préfixe 1 (obligatoire) : correspond au nom du diplôme
- Pour éditer les en-têtes:
  - Le Titre 1 s'initialise avec le libellé du préfixe 1 et sert à éditer le nom du diplôme en en-tête du parchemin. Si le préfixe 1 n'a pas été saisi dans cet écran (①), vous devez le récupérer en utilisant la liste de valeurs [F9].
  - Pour éditer le **nom de l'établissement** par lequel le parchemin est délivré, vous devez sélectionner l'une des trois options suivantes :
    - « Délivré par l'établissement de référence » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] sera édité en en-tête.
    - « Délivré par une COMUE » : le nom officiel de la COMUE saisie dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME]) sera édité en en-tête.
      - ➔ Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.
    - « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME], suivi de « Membre de + article et nom officiel de la COMUE » sera édité en en-tête.
    - → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.

Pour éditer les visas relatifs à l'habilitation/accréditation :

- Sélectionner le radio bouton « **Relatif à l'accréditation** » pour éditer les visas relatifs à l'accréditation.
- Sélectionne le radio bouton « « Relatif à l'habilitation » pour éditer les visas relatifs à l'habilitation.



Pour éditer la mention honorifique :

• Cocher « Edition Mention ».

#### Autres données à vérifier :

#### • date d'arrêté

Dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> **PARAMETRAGE DES MODELES ET** HABILITATIONS], la date d'arrêté correspondant à votre arrêté d'habilitation ou d'accréditation doit obligatoirement être renseignée.

En cas d'habilitation/accréditation conjointe, il faut ajouter, pour chaque établissement partenaire, la date d'arrêté correspondante dans l'écran [Structure des Enseignements> Diplome> Version de Diplome> PARAMETRAGE> HABILITATIONS CONJOINTES].

date de validation des diplômes de santé

Dans l'écran [RESULTAT> DELIBERATION> SAISIE LA DATE DE VALIDATION DES DIPLOMES DE SANTE], la date de validation des diplômes de santé doit obligatoirement être initialisée.



#### 10.2. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES (DFGS) (S2)

MODÈLE Q - Filières de santé et formations paramédicales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE						
	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche					
ÉTABLI D	SSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR dénomination officiell IPLÔME DE FORMATION GÉNÉRALE EN SCIENCES	le)				
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 611-1 et suivants, D. 613-1, D.613-7, D. 613-11 et D.613-13 ; Vu l'arrêté du						
le DIPLÔME DE FORMATION GÉNÉRALE EN SCIEN	NCES,					
est délivré à (Mme ou M.)(prénom, NOM patr	onymique)					
au titre de l'année universitaire						
Fait à, le						
Le titulaire	Signature du chef d'établissement (ou des chefs d'établissement, le cas échéant)	Le recteur d'académie, chancelier des universités				
Numérotation du Diplôme						

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

LA LE DE LISSEMENT DE RÉFÉRENCE : NOM OFFICIEL>

Vu le code de l'éducation, nota empreses articles L.613–1, D.611–1 et suivants, D.613–1, D.613–1, D.613–11 et D.613–13 ; Vu l'arrêté du 15 janvier 2015 relatif à l'accréditation de l'«Etablissement de référence : Nom officiel» l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; Vu les pièces justificatives produites par Mme SAMANTHA COLIN, nec le 3 juillet 1991 à MONTPELLIER (0) en vue de son inscription. Diplôme de formation générale en sciences médicales Diplôme de formation générale en sciences médicales ; Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ;

Le DIPLÔME DE FORMATION GÉNÉRALE EN SCIENCES MÉDICALES Diplôme de formation générale en sciences médicales est délivré à Mme SAMANTHA COLIN

22

au titre de l'année universitaire 201 -201 et confère le grade de licence, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 25 août 2015 Le titulaire Le Président Pierre PPPPPPPPPP

Pierre PPPPPPPPP /2015201208620 Te Recteur d'Académie, Chancelier des universités Hortense RRRRRRRR

Hortense RRRRRRRRR



### 10.3. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DES AUTRES DIPLOMES DE SANTE AVEC GRADE DE LICENCE(S2)

#### MODÈLE S - Filières de santé et formations paramédicales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE						
	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle)					
	NOM DU DIPLOME					
Vu le code de l'éducation, notamment ses Vu l'arrêté du relatif à l'accu Vu les pièces justificatives produites par (M	articles L. 613-1 et D.613-7 ; réditation de  (établissement)l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; Ime ou M.) (prénom, NOM patronymique), né(e) le à, en vu	e de son inscription au (nom du diplôme)				
Vu les procès-verbaux du jury attestant que	l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévus par des textes réglem	nentaires ;				
le (NOM DU DIPLÔME ),						
est délivré à (Mme ou M.)						
Fait à, le Le titulaire	Signature du chef d'établissement (ou des chefs d'établissement, le cas échéant)	Le recteur d'académie, chancelier des universités				
Numérotation du Diplôme						
#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

ISSEMENT DE RÉFÉRENCE : NOM OFFICIEL> VIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPTISTE



Pierre PPPPPPPPPP

Chancelier des universités Hortense RRRRRRRRRR

Hortense RRRRRRRRRR

N

/2015201200245



# 11. Modèle de diplôme de santé et formations paramédicales (avec attribution du grade de master) (Modèles R bis et S du ministère) ⇔ S3

Les diplômes concernés sont :

- DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES [...] (DFAS)
  - o Diplôme de formation approfondie en sciences médicales
  - Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques
  - o Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques
- AUTRES DIPLOMES DE SANTE :
  - Selon évolutions réglementaires à venir (exemple : Certificat de capacité d'orthophoniste)

#### **11.1. PARAMETRAGE**

#### 11.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **DECRETS ET ARRETES**]

Dans la table des **décrets et arrêtés** du référentiel, les visas suivants doivent être créés s'ils n'existent pas déjà.

N° ordre	LIBELLE	ТҮРЕ	Diplôme
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 611-1 et suivants, D.613-7 et D.613-13		DFAS
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D.613-7		Autres diplômes

#### 11.1.2. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> PREFIXE INTITULE]

#### DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES (DFAS)

Dans la table des préfixes du référentiel, les préfixes correspondant aux libellés suivants doivent être créés s'ils n'existent pas déjà. Les préfixes ci-dessous sont donnés à titre d'illustration.

	<u>*</u>	\$ \$	<u> </u>	? <b>+</b>	<b>R</b>		•
Préfixe	Libellé			Article	Préposition	Genr	е
DFAS_ME	Diplôme de formation approfondie	e en sciences médicales	;	le	au	M	·
DFAS_OD	Diplôme de formation approfondie	e en sciences odontologi	iques	le	au	Μ	
DFAS_PH	Diplôme de formation approfondie	e en sciences pharmace	utiques	le	au	Μ	

#### **AUTRES DIPLOMES DE SANTE :**

Pour les diplômes conférant le grade de master, se référer aux textes réglementaires des diplômes relevant du modèle S de la circulaire pour la création des libellés des préfixes dans la table des préfixes du référentiel.

11.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> VERSION DE MODELE DE DIPLOME]

Dans la mesure où pour le même modèle de diplôme Apogée, il existe **deux visas différents**, il faudra donc **créer deux versions de modèle de diplôme**.

Dans la table des versions de modèle de diplôme :



La version de modèle S3/1 doit être créée en utilisant le visa créé précédemment (cf 11.1.1).
 En mode création, la liste de valeurs [F9] présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle S3.

Il doit être utilisé pour les Diplômes de Formation Approfondie en Sciences (DFAS).



La version de modèle S3/2 doit être créée en utilisant le visa créé précédemment (cf 11.1.1).
 En mode création, la liste de valeurs [F9] présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle S3.

Il doit être utilisé pour les autres diplômes de santé conférant le grade de master.

🙀 Version de modèle de diplôme				
		\$ \$	»? ?» ? <del>*</del>	
Version de modèle : S3 2 L	ibellé : Santé Grade Master	(Circulaire N°2015-00	012 du 24-3-2015) gén	En service
Version modèle de diplôme / de	icrets			
N° Décret Libellé				Туре
1 106 le code de l'éduc	ation, notamment ses article	s L.613-1 et D.613-7		

#### 11.1.2. [Structure des enseignements> Diplome> Version de diplome> Parametrage> Modele de la version de diplome]

a. Exemple de DFAS : Diplôme de formation approfondie en sciences .../...

🎪 Modèle de la v	ersion de diplôme			
Période de valid	lité de à			
Modèle		la Maatar (Oiraulaire	NP004E 0040 du 04 0 0045)	
mouele.			(1 2015-0012 du 24-3-2015)	
Defixe 1.	DFAS_ME			
Prefixe 2:				
Préfixe 3 :		Intitulé 3 :		
Préfixe 4 :		Intitulé 4 :		
Préfixe 5 :		Intitulé 5 :		
Titro 1	Diplôme de formatio	a annrofondie en sci	ianças médicalas	
Tites 0.	Dipionie de formado	rapprotonule en se		
Titre 2 :				
Commentaire	•]			M Edition Mention 5
2				
O Delivré pa	r l'établissement de ré	férence	Relatif à l'habilitation	Edition Parcours type
😳 Délivré pa	r une COMUE		Relatif à l'accréditation	
O Délivré pa	r un établissement de	référence membre	d'une COMUE	
		Accepter	Annuler	
		Accepter		

Vous devez paramétrer l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** comme précisé ci-dessous (le paramétrage est décrit dans l'ordre de saisie de l'écran Apogée, et non dans l'ordre d'édition du parchemin) :

Pour éditer, dans le corps du parchemin, le nom du diplôme:

- Renseigner le préfixe suivant :
  - Préfixe 1 (obligatoire) : correspond au nom du diplôme



- Le Titre 1 s'initialise avec le libellé du préfixe 1 et sert à éditer le nom du diplôme en en-tête du parchemin. Si le préfixe 1 n'a pas été saisi dans cet écran (①), vous devez le récupérer en utilisant la liste de valeurs [F9].
- Pour éditer le **nom de l'établissement** par lequel le parchemin est délivré, vous devez sélectionner l'une des trois options suivantes :
  - « Délivré par l'établissement de référence » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] sera édité en en-tête.
  - « Délivré par une COMUE » : le nom officiel de la COMUE saisie dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME]) sera édité en en-tête.
     → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.
  - « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME], suivi de « Membre de + article et nom officiel de la COMUE » sera édité en en-tête.
  - → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.



Pour éditer les visas relatifs à l'habilitation/accréditation :

- Sélectionner le radio bouton « **Relatif à l'accréditation** » pour éditer les visas relatifs à l'accréditation.
- Sélectionne le radio bouton « « Relatif à l'habilitation » pour éditer les visas relatifs à l'habilitation.

Pour éditer la mention honorifique :

• Cocher « Edition Mention ».

#### Autres données à vérifier :

#### date d'arrêté

Dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> **PARAMETRAGE DES MODELES ET** HABILITATIONS], la date d'arrêté correspondant à votre arrêté d'habilitation ou d'accréditation doit obligatoirement être renseignée.

Dans le cas d'habilitation/accréditation conjointe, penser à renseigner la date d'arrêté correspondant dans l'écran [Structure des enseignements> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> PARAMETRAGE> HABILITATIONS CONJOINTES].

#### • date de validation des diplômes de santé

Dans l'écran [RESULTAT> DELIBERATION> SAISIE LA DATE DE VALIDATION DES DIPLOMES DE SANTE], la date de validation des diplômes de santé doit obligatoirement être initialisée.



#### 11.2. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES (DFAS) (S3)

MODÈLE R BIS - Filières de santé et formations paramédicales

#### **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

#### ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle)

#### DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ...

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 611-1 et suivants, D.613-7 et D.613-13 ;

Vu l'arrêté du ...... relatif à l'accréditation de (établissement).....l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par (Mme ou M.) (prénom, NOM patronymique....., né(e) le ...... à...., en vue de son inscription au diplôme de formation approfondie en sciences ......;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévus par des textes réglementaires ;

#### le DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES ...,

est délivré à (Mme ou M.) .....(prénom, NOM patronymique).....

au titre de l'année universitaire ....., et confère le grade de master, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à ..., le ...

Le titulaire

Signature du chef d'établissement (ou des chefs d'établissement, le Le recteur d'académie, cas échéant) chancelier des universités

Numérotation du Diplôme

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes

O LA DE LISSEMENT DE RÉFÉRENCE : NOM OFFICIEL>

Vu le code de l'éducation, notatemperases articles L.613-1, D.611-1 et suivants. D.613-7 et D.613-13 : Vu l'arrêté du 15 janvier 2015 relatif à l'accréditation de l'«Etablissement de télérence : Nom officiel» ('habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; Vu les pièces justificatives produites par Mme OCEANE RENARD, per le 27 mai 1992 à MONTPELLIER (00...) en vue de son inscription au Diplôme de formation approfondie en sciences médicales : Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satistaut au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires : Le DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MÉDICALES est délivré à Mme OCEANE RENARD Tu titre de l'année universitaire 2011-201 et confère le grade de master, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attaches

Fait le 25 août 2015

Le titulaire

Pierre PPPPPPPPPPP

Le Président

Pierre PPPPPPPPPPPP

/2015201210772

N

Signature de (ou des) autorité(s) compétente(s) du ministère te Recteur d'Académie, Chanceller des universités Hortense RRRRRRRR

Hortense RRRRRRRRRR



### 11.3. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DES AUTRES DIPLOMES DE SANTE AVEC GRADE DE MASTER(S3)

#### MODÈLE S - Filières de santé et formations paramédicales

	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE				
	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle) NOM DU DIPLÔME				
Vu le code de l'éducation, notamment ses Vu l'arrêté du relatif à l'accr Vu les pièces justificatives produites par (M 	articles L. 613-1 et D.613-7 ; éditation de (établissement)l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; me ou M.) (prénom, NOM patronymique), né(e) le à, en vu l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévus par des textes réglem	e de son inscription au (nom du diplôme) nentaires ;			
est délivré à (Mme ou M.) (p au titre de l'année universitaire, et confère le grade de( <i>le cas échéan</i> pour en jouir avec les droits et prérogatives d	rénom, NOM patronymique) t) qui y sont attachés.				
Fait à, le Le titulaire	Signature du chef d'établissement (ou des chefs d'établissement, le cas échéant)	Le recteur d'académie, chancelier des universités			
Numérotation du Diplôme					

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

ELISSEMENT DE RÉFÉRENCE : NOM OFFICIEL>

Vu le code de l'éducation, notateme ases articles L.613-1 et D.613-7 :

Vu l'arrêté du 15 janvier 2015 relatif à l'accréditation de l'«Etablissement de reference : Non officiel» l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; Yu les pièces justificatives produites par Mme HELENE GIRAUD, nec le 22 janvier 1989 à MONTPELLER (0 ...) en vue de son inscription au Diplôme d'Etat de Sage-Femme : Vu le jury de validation attestant que l'intéressée a satisfait au confrûje des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ;



Le DIPLÔME D'ETAT DE SAGE-FEMME est délivré à Mme HELENE GIRAUD

au titre de l'année universitaire 2011-201 et confère le grade de master, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachée

Fait le 25 août 2015

Le titulaire

Le Président Pierre PPPPPPPPPPP

/2015201201585

Pierre PPPPPPPPPPPP

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités Hortense RRRRRRRRRR

Hortense RRRRRRRRRR



# 12. Modèle de diplôme de santé et formations paramédicales (DED) (Modèle U du ministère) ⇔ S4

Les diplômes concernés sont :

- DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN [...] (DED) :
  - Diplôme d'État de docteur en médecine
  - Diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire
  - Diplôme d'État de docteur en pharmacie

#### **12.1. PARAMETRAGE**

#### 12.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> DECRETS ET ARRETES]

Dans la table des décrets et arrêtés du référentiel, le visa suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà.

N° ordre	LIBELLE	ТҮРЕ
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D.613-7	

#### 12.1.2. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> PREFIXE INTITULE]

#### DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN [...] (DED)

Dans la table des préfixes du référentiel, les préfixes correspondant aux libellés suivants doivent être créés s'ils n'existent pas déjà. Les préfixes ci-dessous sont donnés à titre d'illustration.

125	renze muture							
D			<	<u> </u>	<u>8</u> +		4	1
	Préfixe	Libellé			Article	Préposition	Genre	•
	DED_CD	Diplôme d'Etat de Docteur en Chirur	gie Dentaire		le	au	M	·
	DED_ME	Diplôme d'Etat de Docteur en Médeo	ine		le	au	М	
	DED_PH	Diplôme d'Etat de Docteur en Pharm	nacie		le	au	Μ	

#### 12.1.3. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> VERSION DE MODELE DE DIPLOME]

Dans la table des **versions de modèle de diplôme**, la version de modèle **S4/1** doit être créée en utilisant le visa créé précédemment (cf 12.1.1). En mode création, la liste de valeurs [**F9**] présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle S4.





À chaque modèle peuvent être associés des numéros de version différents, de façon à gérer des énoncés de décrets et d'arrêtés différents pour un même modèle.



2.1.4. [Structure des enseignements> Diplome> Version de diplome> Parametrage> Modele de la version de diplome]

🧟 Modèle de la v	ersion de diplôme			
Période de valid	lité de 📄 à			
Modèle :	S4 1 Santé DED	(Circulaire N°2015-(	0012 du 24-3-2015) U	En service
Féfixe 1 :	DED_ME	Intitulé 1 : 📄		
Préfixe 2 :		Intitulé 2 :		
Préfixe 3 :		Intitulé 3 :		
Préfixe 4 :		Intitulé 4 :		
Préfixe 5 :		Intitulé 5 :		
Titre 1 :	Diplôme d'Etat de Doc	teur en Médecine		
Titre 2 :				
© Delivré pa © Délivré pa © Délivré pa	·   r l'établissement de réf r une COMUE r un établissement de r	érence éférence membre d Accepter	Relatif à l'habilitation Relatif à l'accréditation l'une COMUE	Edition Mention

a. Exemple de DED : Diplôme d'état de docteur en médecine

Vous devez paramétrer l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** comme précisé ci-dessous (le paramétrage est décrit dans l'ordre de saisie de l'écran Apogée, et non dans l'ordre d'édition du parchemin) :

Pour éditer, dans le corps du parchemin, le nom du diplôme:

- Renseigner les préfixes et intitulés suivants :
  - Préfixe 1 (obligatoire) : correspond au nom du diplôme

Pour éditer les en-têtes:

- Le Titre 1 s'initialise avec le libellé du préfixe 1 et sert à éditer le nom du diplôme en en-tête du parchemin. Si le préfixe 1 n'a pas été saisi dans cet écran (①), vous devez le récupérer en utilisant la liste de valeurs [F9].
- Pour éditer le **nom de l'établissement** par lequel le parchemin est délivré, vous devez sélectionner l'une des trois options suivantes :
  - « Délivré par l'établissement de référence » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] sera édité en en-tête.
  - « Délivré par une COMUE » : le nom officiel de la COMUE saisie dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME]) sera édité en en-tête.
     → Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.
  - « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME], suivi de « Membre de + article et nom officiel de la COMUE » sera édité en en-tête.



➔ Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.

Pour éditer les visas relatifs à l'habilitation/accréditation :

- Sélectionner le radio bouton « Relatif à l'accréditation » pour éditer les visas relatifs à l'accréditation.
- Sélectionne le radio bouton « « Relatif à l'habilitation » pour éditer les visas relatifs à l'habilitation.

S Pour éditer la mention honorifique :

• Cocher « Edition Mention ».

#### Autres données à vérifier :

• date d'arrêté

•

Dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> **PARAMETRAGE DES MODELES ET** HABILITATIONS], la date d'arrêté correspondant à votre arrêté d'habilitation ou d'accréditation doit obligatoirement être renseignée.

En cas d'habilitation/accréditation conjointe, il faut ajouter, pour chaque établissement partenaire, la date d'arrêté correspondante dans l'écran [Structure des Enseignements> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> PARAMETRAGE> HABILITATIONS CONJOINTES].

#### date de validation des diplômes de santé

Dans l'écran [RESULTAT> DELIBERATION> SAISIE LA DATE DE VALIDATION DES DIPLOMES DE SANTE], la date de validation des diplômes de santé doit obligatoirement être initialisée.



#### 12.2. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN (DED) (S4)

MODÈLE U - Filières de santé et formations paramédicales

#### **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (dénomination officielle)

#### DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 613-1 et D. 613-7 ;

Vu l'arrêté du .....l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par (Mme ou M.) (prénom, NOM patronymique)....., né(e) le ....., ayant soutenu le ...(date) avec succès une thèse devant le jury constitué au sein de l'université ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait aux contrôles des connaissances et des aptitudes prévus par les textes réglementaires ;

#### le DIPLÔME D'ÉTAT DE DOCTEUR EN ...,

est décerné à (Mme ou M.) .....(prénom, NOM patronymique).....

au titre de l'année universitaire ....., pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à ..., le ...

Le titulaire

Signature du chef d'établissement (ou des chefs d'établissement, le Le recteur d'académie, cas échéant) Le recteur d'académie, chancelier des universités

Numérotation du Diplôme

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

DE MELISSEMENT DE RÉFÉRENCE : NOM OFFICIEL> DE ME D'ETAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE

Vu le code de l'éducation, notalement ses articles L 613-1 et D.613-7 ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2015 relatif à l'accréditation de l'<Etablissement de référence : Nom officiel> L'habilitant à délivrer des diplômes nationaux : Vu les pièces justificatives produites par Mme PAULNE ROLLAND, ne 27 mars 1984 à MONTPELLER (0) ayant soutenu le 20 mars 201 avec succès une thèse devant le jury constitué au sein de l'université ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des apulhées prévues par les textes réglementaires :

be DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN MÉDECINE est décerné à Mme PAULINE ROLLAND

fa titre de l'année universitaire 2018-2018 pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attaches

Fait le 25 août 2015



N

Le Président

Pierre PPPPPPPPPPP

/2015201301038

Pierre PPPPPPPPPPP

te Recteur d'Académie, Chanceller des untversités Hortense RRRRRRRR

Hortense RRRRRRRRRR



# Modèle de DEUG (Diplôme d'études universitaires générales) (Modèle F du ministère Circulaire n°2014-0018 du 23-10-2014) ⇔ I5

#### 13.1. PARAMETRAGE

#### 13.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **DECRETS ET ARRETES**]

Dans la table des décrets et arrêtés du référentiel, le visa suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà.

N° ordre	LIBELLE	ТҮРЕ	Diplôme
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D. 613-6		DEUG

#### 13.1.2. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **PREFIXE INTITULE**]

Dans la table des préfixes du référentiel, le préfixe correspondant au libellé suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà. Le préfixe ci-dessous est donné à titre d'illustration.

	<u>*</u>	\$ \$	<u>»? ?» ?</u> •	
Préfixe	Libellé		Article	Préposition Genre
D.E.U.G.	Diplôme d'Etudes Universitaires	s Générales	le	au M 📩

#### 13.1.3. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> VERSION DE MODELE DE DIPLOME]

Dans la table des **versions de modèle de diplôme**, la version de modèle **I5/1** doit être créée en utilisant le visa créé précédemment (cf 13.1.1). En mode création, la liste de valeurs [F9] présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle I5.

🙀 Version de modèle de diplôme				
		<>	»? ?» ? <del>*</del>	
Version de modèle : 15 1 Lit	ellé : DEUG (Circulaire N	°2015-0012 du 24-3-2	015)	En service
Version modèle de diplôme / déc	rets			
N° Décret Libellé				Туре
1 103 le code de l'éducat	ion, notamment ses article	s L. 613-1 et D. 613-6		<u>·</u>



À chaque modèle peuvent être associés des numéros de version différents, de façon à gérer des énoncés de décrets et d'arrêtés différents pour un même modèle.

13.1.4. [Structure des enseignements> Diplome> Version de diplome> Parametrage> Modele de la version de diplome]

👰 Modèle de la	version de diplôme			
Période de vali	idité de 📃 à			
Modèle :	15 1 DEUG (Circ	ulaire N°2015-00	12 du 24-3-2015)	En service
🚺 éfixe 1 :	D.E.U.G.	Intitulé 1 :	de <nom domaine="" du=""></nom>	
Préfixe 2 :	MENTION	Intitulé 2 :	<li>libellé de la mention&gt;</li>	
Préfixe 3 :		Intitulé 3 :		
Préfixe 4 :		Intitulé 4 :		
Préfixe 5 :		Intitulé 5 :		
Titre 1 :	Diplôme d'Etudes Uni	versitaires Généi	ales	
Commentaire	e:			Edition Mention 5
Diplôme term	ninal :			
<ul> <li>Delivré pa</li> <li>Délivré pa</li> <li>Délivré pa</li> <li>Délivré pa</li> </ul>	ar l'établissement de réf ar une COMUE ar un établissement de r	érence éférence memb	Relatif à l'habilitation Relatif à l'accréditation re d'une COMUE	Edition Parcours type
		Accepte	er Annuler	

Vous devez paramétrer l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** comme précisé ci-dessous (le paramétrage est décrit dans l'ordre de saisie de l'écran Apogée, et non dans l'ordre d'édition du parchemin) :

Pour éditer, dans le corps du parchemin, le nom du diplôme, le libellé du domaine et de la mention :

- Renseigner les préfixes et intitulés suivants :
  - Préfixe 1 (obligatoire) : correspond au nom du diplôme
  - o Intitulé 1 : correspond au nom du domaine, à faire précéder de la mention « de »
  - Préfixe 2 : correspond à la mention
  - Intitulé 2 : correspond au nom de la mention



- Le Titre 1 s'initialise avec le libellé du préfixe 1 et sert à éditer le nom du diplôme en en-tête du parchemin. Si le préfixe 1 n'a pas été saisi dans cet écran (①), vous devez le récupérer en utilisant la liste de valeurs [F9].
- Pour éditer le nom de l'établissement par lequel le parchemin est délivré, vous devez sélectionner l'une des trois options suivantes :
  - « Délivré par l'établissement de référence » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] sera édité en en-tête.
  - « Délivré par une COMUE » : le nom officiel de la COMUE saisie dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME]) sera édité en en-tête.
    - ➔ Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.
  - « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME], suivi de « Membre de + article et nom officiel de la COMUE » sera édité en en-tête.



→ Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.

Pour éditer les visas relatifs à l'habilitation/accréditation :

- Sélectionner le radio bouton « Relatif à l'accréditation » pour éditer les visas relatifs à l'accréditation.
- Sélectionne le radio bouton « « Relatif à l'habilitation » pour éditer les visas relatifs à l'habilitation.

Pour éditer le parcours-type :

Cocher « Edition Parcours type ».
 → Vérifier que le parcours-type a bien été renseigné sur la VDI.

**S** Pour éditer la **mention honorifique** :

• Cocher « Edition Mention ».

#### Autres données à vérifier : date d'arrêté

Dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> **PARAMETRAGE DES MODELES ET** HABILITATIONS], la date d'arrêté correspondant à votre arrêté d'habilitation ou d'accréditation doit obligatoirement être renseignée.

En cas d'habilitation/accréditation conjointe, il faut ajouter, pour chaque établissement partenaire, la date d'arrêté correspondante dans l'écran [Structure des ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> PARAMETRAGE> HABILITATIONS CONJOINTES].



#### 13.2. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DE DEUG (I5)

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

ENHLISSEMENT DE RÉFÉRENCE : NOM OFFICIEL> IPLUME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES GÉNÉRALES

Vu le code de l'éducation, notagument ses articles L. 613-1 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2015 rediff à l'accréditation de l'«Etablissement de référence : Non officiel» l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; Vu les pièces justificatives produites par M. ARTHUR BARBIER, ne le 29 décembre 1994 à MONTPELLIER (0)) en vue de son inscription à la licence ; Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE «Libellé parcours-type : Informatique».

Le DIPLÔME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES GÉNÉRALES de «nom du domaine», Mention «libellé de la mention» mention assez bien est délivré à M. ARTHUR BARBIER

au titre de l'année universitaire 2011-2011 pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachée.

Fait le 25 août 2015

Le Présidens
Pierre PPPPPPPPP

/2015201301035

Pierre PPPPPPPPPPP

Le Recteur d'Académie, Chanceller des universités Hortense RRRRRRRRR

Hortense RRRRRRRRR

Amue + APOGEE + Guide des Diplômes Nationaux



## 14. Modèle de Maitrise (Modèle G du ministère Circulaire n°2014-0018 du 23-10-2014) ⇔ I6

#### 14.1. PARAMETRAGE

#### 14.1.1. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> DECRETS ET ARRETES]

Dans la table des décrets et arrêtés du référentiel, le visa suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà.

N° ordre	LIBELLE	ΤΥΡΕ	Diplôme
1	le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et D. 613-6		Maitrise

#### 14.1.2. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> **PREFIXE INTITULE**]

Dans la table des préfixes du référentiel, le préfixe correspondant au libellé suivant doit être créé s'il n'existe pas déjà. Le préfixe ci-dessous est donné à titre d'illustration.

		<u>*</u>	\$ \$	<u> </u>	<u> </u>	
Préfixe	Libellé				Article	Préposition Genre
MAITRISE	Maîtrise				la	à la 🛛 F 📩

#### 14.1.3. [REFERENTIEL> ENSEIGNEMENT> DIPLOME> VERSION DE MODELE DE DIPLOME]

Dans la table des **versions de modèle de diplôme**, la version de modèle **I6/1** doit être créée en utilisant le visa créé précédemment (cf 14.1.1). En mode création, la liste de valeurs **[F9]** présente l'ensemble des modèles, dont le nouveau modèle I6.

🕼 Version de modèle de	diplôme			
		\$ \$	<u>&gt;?</u> ?> ?+	
Version de modèle :	6 1 Libellé : Maitrise (Circulai	re N°2015-0012 du 24-3	-2015)	En service
Version modèle de d	diplôme / décrets			
N° Décret Libell	é			Туре
1 103 le co	de de l'éducation, notamment ses arti	cles L. 613-1 et D. 613-6		



À chaque modèle peuvent être associés des numéros de version différents, de façon à gérer des énoncés de décrets et d'arrêtés différents pour un même modèle.



1.4. [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> PARAMETRAGE> MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME]

🙀 Modèle de la version de diplôme						
Période de valid	ité de à					
Modèle :	1 Maitrise (Cir	culaire N°2015-0	)012 du 24-3-2015)	En service		
Préfixe 1 :	MAITRISE	Intitulé 1 :	de <nom domaine="" du=""></nom>			
Préfixe 2 :	MENTION	Intitulé 2 :	<li>libellé de la mention&gt;</li>			
Préfixe 3 :		Intitulé 3 :				
Préfixe 4 :		Intitulé 4 :				
Préfixe 5 :		Intitulé 5 :				
Titre 1 :	Maîtrise					
Titre 2 :						
Commentaire	:]			Edition Mention 5		
Diplôme terminal :						
Delivré par l'établissement de référence     Délivré par une COMUE     Délivré par un établissement de référence membre d'une COMUE     Délivré par un établissement de référence membre d'une COMUE						
		Accepte	er Annuler			

Vous devez paramétrer l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** comme précisé ci-dessous (le paramétrage est décrit dans l'ordre de saisie de l'écran Apogée, et non dans l'ordre d'édition du parchemin) :

Pour éditer, dans le corps du parchemin, le nom du diplôme, le libellé du domaine et la mention :

- Renseigner les préfixes et intitulés suivants :
  - Préfixe 1 (obligatoire) : correspond au nom du diplôme
  - o Intitulé 1 : correspond au nom du domaine, à faire précéder de la mention « de »
  - Préfixe 2 : correspond à la mention
  - Intitulé 2 : correspond au nom de la mention

Pour éditer les **en-têtes** :

2

- Le Titre 1 s'initialise avec le libellé du préfixe 1 et sert à éditer le nom du diplôme en en-tête du parchemin. Si le préfixe 1 n'a pas été saisi dans cet écran (①), vous devez le récupérer en utilisant la liste de valeurs [F9].
- Pour éditer le nom de l'établissement par lequel le parchemin est délivré, vous devez sélectionner l'une des trois options suivantes :
  - « Délivré par l'établissement de référence » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> DIPLOME] sera édité en en-tête.
  - « Délivré par une COMUE » : le nom officiel de la COMUE saisie dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME]) sera édité en en-tête.
    - ➔ Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.
  - « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » : le nom officiel de l'établissement « habilité/accrédité » dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS>



DIPLOME> **DIPLOME**], suivi de « **Membre de** + article et nom officiel de la COMUE » sera édité en en-tête.

→ Vérifier que le code COMUE a bien été renseigné sur la VDI.



- Pour éditer les visas relatifs à l'habilitation/accréditation :
- Sélectionner le radio bouton « Relatif à l'accréditation » pour éditer les visas relatifs à l'accréditation.
- Sélectionne le radio bouton « « Relatif à l'habilitation » pour éditer les visas relatifs à l'habilitation.



#### Pour éditer le parcours-type :

Cocher « Edition Parcours type ».
 → Vérifier que le parcours-type a bien été renseigné sur la VDI.



Pour éditer la mention honorifique:

Cocher « Edition Mention »

#### Autres données à vérifier : date d'arrêté

Dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> **PARAMETRAGE DES MODELES ET** HABILITATIONS], la date d'arrêté correspondant à votre arrêté d'habilitation ou d'accréditation doit obligatoirement être renseignée.

En cas d'habilitation/accréditation conjointe, il faut ajouter, pour chaque établissement partenaire, la date d'arrêté correspondante dans l'écran [Structure des Enseignements> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME> PARAMETRAGE> HABILITATIONS CONJOINTES].



#### 14.2. PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU DIPLOME DE MAITRISE (I6)





## 15. Annexe 1 : Comportement commun des nouveaux modèles de diplômes

Chaque diplôme se décompose en 3 parties :

- L'en-tête
- Le corps du parchemin
- Le pied de page du diplôme

#### 15.1. L'EN-TETE

# 15.1.1. Ministère(s) : le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et les ministères

Si dans l'écran **HABILITATIONS CONJOINTES** de la **STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS** de la version de diplôme concernée, il est indiqué un ou plusieurs codes ministères alors

Le ministère référencé dans la variable applicative **MIN\_LIB** (Nom du ministère) et **MIN\_LIB\_SUITE** (Suite du nom du ministère) sera édité à gauche de l'édition en **minuscules** sauf la première lettre qui sera en majuscules.

Le libellé de l'autre ministère sera édité tel que saisi dans l'écran MINISTERE du REFERENTIEL.

Sinon

Le ministère référencé dans la variable applicative **MIN\_LIB** (Nom du ministère) et **MIN\_LIB\_SUITE** (Suite du nom du ministère) sera édité au centre de l'édition en **minuscules**, sauf la première lettre qui sera en majuscules.



*Vous devrez donc vérifier les valeurs de vos variables applicatives* **MIN\_LIB** (Nom *du ministère) et* **MIN\_LIB\_SUITE** (Suite du nom du ministère).

#### 15.1.2. Nom officiel de l'établissement délivrant le diplôme

Si dans l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** de la **STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS** de la version de diplôme concernée, le radio bouton « **Délivré par une COMUE** » est activé alors

C'est le **nom officiel de la COMUE** (établissement renseigné sur le champ COMUE de la version de diplôme) qui sera édité en en-tête du diplôme.

Sinon

C'est le nom officiel de l'établissement habilité/accrédité (établissement renseigné sur l'écran VERSION DE DIPLOME de la STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS) qui sera édité en en-tête du diplôme. Le nom officiel de l'établissement sera édité en lettres majuscules accentuées.



Dans le cas où un code COMUE n'est pas saisi dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME], l'en-tête du diplôme ne fera pas apparaitre de nom officiel pour la COMUE.

Si dans l'écran MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME de la STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS de la version de diplôme concernée, le radio bouton « Délivré par un établissement de référence membre d'une COMUE » est activé alors

La mention « Membre de » suivi de l'article et du nom officiel de la COMUE sera éditée sous le nom officiel de l'établissement délivrant le diplôme.





Dans le cas où un code COMUE n'est pas saisi dans l'écran [STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS> DIPLOME> VERSION DE DIPLOME], l'en-tête du diplôme ne fera pas apparaitre la mention « Membre de la « suivi du nom officiel de la COMUE.

#### 15.1.3. Etablissement(s) en habilitation ou accréditation conjointe

Si dans l'écran HABILITATIONS CONJOINTES de la STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS de la version de diplôme concernée, il est indiqué un ou plusieurs établissements cohabilités et que le l'indicateur « Edition des établissements en habilitation conjointe en en-tête » est coché alors

Edition du nom officiel de l'établissement en cohabilitation tel qu'il a été saisi dans Apogée, avec une ligne par établissement.

Pour les **anciens modèles de diplômes**, l'agrandissement du Nom officiel de l'établissement n'a pas été pris en compte. Lors de l'édition ou la réédition d'un de ces diplômes, si le nom officiel de l'établissement possède **plus de 60 caractères** :



- soit le nom officiel est tronqué
- soit vous obtiendrez un message « FRM-41214 : Unable to run report »

Pour contourner cette difficulté, il faudrait temporairement remodifier le nom officiel de l'établissement dans l'écran [REFERENTIEL> ETABLISSEMENT> ENVIRONNEMENT> ETABLISSEMENT]

#### 15.1.4. Nom du diplôme

Le nom du diplôme figurant dans l'en-tête du parchemin correspond à la concaténation du **titre 1** et **titre 2** renseignés dans l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** de la **STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS**. Ces champs sont édités en lettres majuscules accentuées et en gras.



Si le **titre 1** n'est pas renseigné, le diplôme s'éditera sans nom de diplôme. → Pensez à l'initialiser.

a. Cas particulier : Diplôme d'ingénieur (D2)

Pour les diplômes d'ingénieurs (Modèle D2), la dénomination du diplôme figurant dans l'en-tête n'est pas paramétrable et sera toujours « DIPLÔME D'INGENIEUR » suivi, à la ligne, de la mention « GRADE DE MASTER ».

Les Titre 1 et Titre 2 ne sont pas utilisés.

#### 15.1.5. Etablissement(s) en Partenariat International

Si le témoin « PI » est coché et qu'il existe des établissements partenaires rattachés à l'IAE de l'étudiant pour la VDI du contexte alors

La mention «délivré en partenariat international avec » suivi du **nom** (nom officiel) et **pays** (libellé du long du pays) de chaque établissement partenaire sera éditée.

Sinon

Edition d'une ligne blanche.

Remarque : délivré s'accorde avec le genre du préfixe 1.





Il faudra vérifier si le **nom officiel de l'établissement étranger** comporte bien un article (cf Note de cadrage § 2.1.2 LA SOLUTION GENERALE) → Pensez à les vérifier.

#### 15.2. LE CORPS DU DIPLOME

#### 15.2.1. Décrets ou arrêtés paramétrables par l'établissement

Les décrets ou arrêtés paramétrés dans l'écran VERSION DE MODELE DE DIPLOME du REFERENTIEL sont édités dans l'ordre précisé dans cet écran.

De plus, si un type est précisé (PI ou VAE), ces décrets ou arrêtés s'éditeront uniquement si le témoin associé (PI ou VAE) est coché dans l'IAE de l'étudiant pour la VDI du contexte.

#### 15.2.2. Arrêté relatif à l'habilitation/accréditation

Afin de permettre aux établissements, en attente du passage à l'accréditation, d'utiliser les nouveaux modèles de diplômes, il a été ajouté 2 boutons radio « **Relatif à l'accréditation** » et « **Relatif à l'habilitation** » (par défaut ce témoin sera initié à **accréditation**) afin de déterminer quelle locution doit être utilisée dans le visa relatif à « **l'habilitation**/l'accréditation ».

Si le radio bouton « Relatif à l'accréditation » est sélectionné, alors

Edition du paragraphe suivant : « Vu l'arrêté du **<date d'arrêté>** relatif à l'accréditation de **<Liste des établissements**> l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ; »

Si le radio bouton « Relatif à l'habilitation » est sélectionné alors

Edition du paragraphe suivant : « Vu l'arrêté du **<date d'arrêté>** relatif à l'habilitation de **<Liste d'établissements**> à délivrer des diplômes nationaux ; »

Dans les deux cas, il y aura édition :

- D'une ligne **par date d'arrêté d'habilitation/accréditation** suivi de l'établissement habilité et de la liste des établissements en habilitation/accréditation conjointe à la même date d'arrêté
- D'une ou plusieurs lignes par date d'arrêté d'habilitation/accréditation conjointe différente, suivi de la liste des établissements en habilitation/accréditation conjointe à la même date d'arrêté.

#### Remarque :

- <date d'arrêté> correspond à la date d'arrêté d'habilitation/accréditation et/ou d'habilitation/accréditation conjointe renseignée pour la période de paramétrage et la version de diplôme. Le mois de la date doit être écrit en toutes lettres.
- <Liste des établissements> correspond à la liste de(s) établissement(s) habilité/accrédité et/ou en habilitation/accréditation conjointe à la date d'arrêté pour la version de diplôme et la période de paramétrage courantes. Pour chaque établissement on édite le nom officiel de l'établissement précédé de son article.

#### 15.2.1. Décret relatif au partenariat international

Si le témoin « PI » est coché et qu'il existe des établissements partenaires rattachés à l'IAE de l'étudiant pour la VDI du contexte alors

Le décret/arrêté suivant s'édite : « Vu les textes autorisant » suivi de la liste des établissements en partenariat international avec pour chacun : son **nom officiel de l'établissement** en partenariat international suivi du **libellé long du pays** associé, « à délivrer des diplômes de



niveau » suivi du libellé du **préfixe 1** suivi de « dans le cadre de l'Espace Européen de l'Enseignement supérieur ; »

#### 15.2.2. Paragraphe relatif aux pièces justificatives

Edition du paragraphe : « Vu les pièces justificatives produites par » suivi de :

- La civilité de l'étudiant : M. ou Mme
- Son prénom, nom patronymique et, éventuellement, nom d'usage si le témoin « Utilisation du nom d'usage» est coché pour l'étudiant dans l'écran SYNTHESE ETUDIANT du DOSSIER ETUDIANT.

Suivi de «, né le » suivi de :

• Date de naissance de l'étudiant

<u>Remarque</u> : Le mot « né(e) » s'accorde avec le sexe de l'étudiant.

Suivi de « à » suivi de :

• Lieu de naissance de l'étudiant suivi entre () du département ou du pays pour les étudiants nés à l'étranger.

Suivi de «en vue de son inscription» suivi de :

• Dénomination du diplôme : préposition et libellé du préfixe 1

#### 15.2.1. Paragraphe relatif aux procès-verbaux du jury

Si l'indicateur « VAE » (Validation des Acquis de l'Expérience) est coché pour l'étudiant dont on édite le diplôme alors

Edition de la mention : « Vu le jury de validation attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ; »

Sinon

Edition de la mention : « Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ; »

Remarque : Le mot « intéressé(e) » s'accorde avec le sexe de l'étudiant.

#### a. Cas particulier : Doctorat et HDR

Si l'indicateur « VAE » (Validation des Acquis de l'Expérience) de l'étudiant est coché ou

Si l'indicateur « VAE » (Validation des Acquis de l'Expérience) de l'étudiant n'est pas coché et mais que le témoin permettant de savoir s'il s'agit d'une thèse ou de travaux est positionné à « Travaux » alors :

Edition de la mention : « "Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé(e) a présenté le **<date de soutenance>** un ensemble de travaux portant sur le sujet suivant : **<titre de la thèse ou des travaux >** préparés au sein de l'école doctorale **<nom de l'école doctorale>**»

Sinon on édite

«Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé(e) a soutenu le <date de soutenance> une thèse portant sur le sujet suivant : <titre de la thèse > préparée au sein de l'école doctorale <nom de l'école doctorale>; »

#### 15.2.2. Parcours-type

Si le témoin « Edition Parcours type » est coché et qu'un parcours-type est référencé sur la VDI alors Edition d'une ligne blanche



Edition de la mention : « **VU LE PARCOURS TYPE** » suivi du libellé du parcours-type référencé dans la VDI suivi de «, »

Edition d'une ligne blanche

#### Sinon

Edition d'une ligne blanche.

#### 15.2.3. Délivrance du diplôme

#### a. Dénomination du diplôme

La dénomination du diplôme correspond à la concaténation des champs suivants paramétrés pour la version de diplôme et la période de paramétrage correspondant à l'année universitaire d'obtention du diplôme :

- La mention « Le diplôme de » (sauf pour les diplômes suivants : DEUST (G1), DEUG (I5), DUT (B2), Diplôme d'ingénieur (D2) et les diplômes de santé (S1 à S4))
- <libellé Préfixe 1> en gras
- suivi de <l'Intitulé 1> suivi de ',' si préfixe suivant renseigné (cas particuliers pour les Doctorat et HDR)



Si la **discipline** est **renseignée** dans la **thèse** (comme c'est le cas actuellement pour les modèles E7 et E8), **elle remplace l'intitulé 1** figurant dans l'écran "**MODELE DE VERSION DE DIPLOME**" de la Structure des enseignements.

- suivi du <libellé Préfixe 2>
- suivi de <l'Intitulé 2> suivi de ',' si préfixe suivant renseigné
- suivi du <libellé Préfixe 3>
- suivi de <l'Intitulé 3> suivi du ',' si préfixe suivant renseigné
- suivi du <libellé Préfixe 4>
- suivi du <l'Intitulé 4> suivi de ',' si préfixe suivant renseigné
- suivi du <libellé Préfixe 5>
- suivi de <l'Intitulé 5>

#### b. Complément sur l'établissement de préparation/de délivrance

Si le radio bouton « **Délivré par une COMUE** » est activé dans l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** pour la version de diplôme et la période de paramétrage alors :

Le texte « préparé au sein de » suivi de **l'article et du nom officiel de l'établissement habilité** pour la version de diplôme est ajouté après la dénomination du diplôme.

Si le radio bouton « **Délivré par l'établissement de référence membre de la COMUE** » est activé dans l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** pour la version de diplôme et la période de paramétrage alors :

Le texte « est délivré par » suivi de **l'article et du nom officiel de l'établissement habilité** pour la version de diplôme est ajouté après la dénomination du diplôme.

Si le radio bouton « **Délivré par l'établissement de référence** » est activé dans l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** pour la version de diplôme et la période de paramétrage, aucun texte ne s'édite après la dénomination du diplôme.

Remarque : pour les diplômes de santé, délivré et préparé s'accorde avec le genre du préfixe 1.

#### 15.2.4. Mention honorifique

Si le témoin « Edition mention » est coché et que l'étudiant a obtenu une mention alors



La mention « Mention » suivi de la mention obtenue par l'étudiant à la version de diplôme est éditée en italique.

Sinon

La ligne ne s'édite pas.

#### 15.2.5. Est délivré à

Si le radio bouton « **Délivré par l'établissement de référence** » ou « **Délivré par une COMUE** » est activé dans l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** pour la version de diplôme et la période de paramétrage alors :

Edition de « est délivré à » suivi de :

- La civilité de l'étudiant : M. ou Mme
- Son prénom, nom patronymique et, éventuellement, nom d'usage si le témoin « Utilisation du nom d'usage» est coché pour l'étudiant dans l'écran SYNTHESE ETUDIANT du DOSSIER ETUDIANT.
- Suivi d'une ligne blanche

Sinon

Edition de « à » suivi de :

- La civilité de l'étudiant : M. ou Mme
- Son prénom, nom patronymique et, éventuellement, nom d'usage si le témoin « Utilisation du nom d'usage» est coché pour l'étudiant dans l'écran SYNTHESE ETUDIANT du DOSSIER ETUDIANT.
- Suivi d'une ligne blanche

<u>Remarque</u> : Les prénom et nom(s) sont édités en majuscules (prénom : Times new roman 8 et noms : Times new roman 10).

#### 15.2.6. Au titre de l'année universitaire

La mention « au titre de l'année universitaire », suivie de l'année universitaire d'obtention du diplôme par l'étudiant, s'édite.

#### 15.2.7. Grade conféré (le cas échéant)

La mention « et confère le **grade de** » suivi de la **dénomination du grade** (en gras) s'édite en fonction du modèle de diplôme.

#### 15.2.8. Au titre de l'année universitaire

La mention « pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés. » est éditée.

#### **15.3.** LE PIED DE PAGE

#### 15.3.1. Date d'obtention du diplôme

La date de signature du recteur renseignée dans l'écran **EDITION DES DIPLOMES NATIONAUX** est converti au format « JJ <mois en toutes lettres> AAAA » sur le parchemin.



Il est possible d'avoir 4 signataires au maximum.





2. Premier signataire : le titulaire

Pas de changement de fonctionnement.

Aucune donnée n'est éditée à partir d'Apogée.

La mention « Le titulaire » est pré-imprimé sur le papier sécurisé produit par l'Imprimerie nationale (fond du diplôme).

# 15.3.3. Second signataire : le Responsable de l'établissement délivrant le diplôme pour tous les diplômes sauf les diplômes d'ingénieur

#### a. Généralités : tous les nouveaux diplômes sauf le diplôme d'ingénieur (D2)

Pour tous les diplômes, à l'exception des diplômes d'ingénieur (Modèle D2), le second signataire correspond au responsable de l'établissement délivrant le diplôme. Le bloc signataire se décompose en 3 parties :

#### LE TITRE DU SIGNATAIRE OU SA QUALITE

Si le radio bouton **"Délivré par une COMUE**" est activé dans l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** pour la version de diplôme et la période de paramétrage alors

Edition de la qualité du responsable de la COMUE si elle est renseignée dans l'écran SIGNATURE & TAMPON de l'écran ETABLISSEMENT du REFERENTIEL.

Si le radio bouton **"Délivré par un établissement de référence"** ou **"Délivré par un établissement membre d'une COMUE**" est activé dans l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** pour la version de diplôme et la période de paramétrage, alors

Édition du titre du Responsable établissement (variable applicative : **ETB\_LIB\_TIT\_RESP**) s'il est renseigné.

#### LA SIGNATURE DIGITALISEE ET/OU LA SIGNATURE ET TAMPON DIGITALISES DU SIGNATAIRE

Si le radio bouton **"Délivré par une COMUE"** est activé dans l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** pour la version de diplôme et la période de paramétrage alors :

Si l'édition de la **signature seule/signature avec tampon** est **demandée** pour les diplômes nationaux pour l'établissement correspondant à la COMUE alors

Edition de la signature seule / signature avec tampon du responsable de la COMUE (si renseignée)

Sinon

Si la règle de gestion **RE02** est **active** et si l'édition de la **signature seule/signature avec tampon** est demandée pour les diplômes nationaux et le signataire « Responsable établissement » (écran « Signature Recteur et Responsable établissement » du référentiel) alors

Edition de l'image de la signature seule/signature avec tampon pour le Responsable établissement.

#### LE NOM DU SIGNATAIRE

Si le radio bouton **"Délivré par une COMUE**" est activé dans l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** pour la version de diplôme et la période de paramétrage alors :

Le nom du responsable de la COMUE doit être édité, s'il est renseigné.

Sinon

Si la règle de gestion REO2 est active et si l'édition de la signature seule/signature avec tampon est demandée pour les diplômes nationaux et le signataire « Responsable établissement » (écran SIGNATURE RECTEUR ET RESPONSABLE ETABLISSEMENT du REFERENTIEL) alors Edition du nom du responsable de l'établissement (Variable applicative ETB\_LIB\_NOM\_RESP)

Sinon



Pas d'édition.

#### b. Cas particulier : Diplôme d'ingénieur (D2)

Pour les diplômes d'ingénieurs (Modèle D2), le second signataire correspond au responsable de la composante interne. La signature obligatoire du responsable de l'établissement délivrant le diplôme est alors placée en troisième position.

Le code signataire de la composante est récupéré à partir de l'écran **COMPOSANTE** du **REFERENTIEL**. Sa qualité, son nom et sa signature seule/signature avec tampon, sont récupérés à partir de l'écran **SIGNATAIRE** du **REFERENTIEL**.

Le bloc signataire se décompose en 3 parties :

Correspond à la **qualité du signataire** saisie dans l'écran **SIGNATAIRE** du **REFERENTIEL** pour la composante de la version de diplôme pour la période de paramétrage correspondant à l'année universitaire d'obtention.

#### LA SIGNATURE DIGITALISEE ET/OU LA SIGNATURE ET TAMPON DIGITALISES DU SIGNATAIRE

Correspond à la **signature du signataire** saisie pour la composante de la version de diplôme pour la période de paramétrage correspondant à l'année universitaire d'obtention. Si l'édition de la signature seule/signature avec tampon est demandée pour les diplômes nationaux et le signataire (écran de paramétrage « Signature Signataire » du référentiel) alors on édite l'image de la signature seule/signature avec tampon pour le signataire

#### LE NOM DU SIGNATAIRE

Nom du Directeur (signataire) de la Composante.

Correspond au **nom du signataire** saisi pour la composante de la version de diplôme pour la période de paramétrage correspondant à l'année universitaire d'obtention.

- 15.3.4. Troisième signataire : Responsable de la composante pour les DUT, Responsable de l'établissement délivrant le diplôme pour les diplômes d'ingénieurs, Signature de (ou des) autorité (s) compétente (s) du ministère
  - a. Généralités : tous les nouveaux diplômes sauf le diplôme d'ingénieur (D2) et le DUT (B2)

Pour **tous les autres diplômes (sauf B2 et D2)**, si **au moins un ministère de cotutelle** est **paramétré** pour la période de paramétrage et la version de diplôme courante, alors :

Edition de la mention «Signature de (ou des) autorité (s) compétente (s) » suivi à la ligne de « du ministère ».

b. Cas particulier : Diplôme Universitaire de Technologie (B2)

Pour **les diplômes universitaires de technologie (Modèle B2**), le troisième signataire correspond au Directeur de la composante.

Le code signataire de la composante est récupéré à partir de l'écran **COMPOSANTE** du **REFERENTIEL**. Sa qualité, son nom et sa signature seule/signature avec tampon, sont récupérés à partir de l'écran **SIGNATAIRE** du **REFERENTIEL**.

Le bloc signataire se décompose en 3 parties :

#### LE TITRE DU SIGNATAIRE OU SA QUALITE

Correspond à la **qualité du signataire** saisie dans l'écran **SIGNATAIRE** du **REFERENTIEL** pour la composante de la version de diplôme pour la période de paramétrage correspondant à l'année universitaire d'obtention.

#### LA SIGNATURE DIGITALISEE ET/OU LA SIGNATURE ET TAMPON DIGITALISES DU SIGNATAIRE

Correspond à la **signature du signataire** saisie pour la composante de la version de diplôme pour la période de paramétrage correspondant à l'année universitaire d'obtention.



Si l'édition de la signature seule/signature avec tampon est demandée pour les diplômes nationaux et le signataire (écran de paramétrage « Signature Signataire » du référentiel) alors on édite l'image de la signature seule/signature avec tampon pour le signataire

#### LE NOM DU SIGNATAIRE

Nom du Directeur (signataire) de la Composante.

Correspond au **nom du signataire** saisi pour la composante de la version de diplôme pour la période de paramétrage correspondant à l'année universitaire d'obtention.

#### c. Cas particulier : Diplôme d'ingénieur (D2)

Pour les diplômes d'ingénieurs (Modèle D2), le troisième signataire correspond au responsable de l'établissement délivrant le diplôme.

#### LE TITRE DU SIGNATAIRE OU SA QUALITE

Si le radio bouton **"Délivré par une COMUE"** est activé dans l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** pour la version de diplôme et la période de paramétrage alors

Edition de la qualité du responsable de la COMUE si elle est renseignée dans l'écran SIGNATURE & TAMPON de l'écran ETABLISSEMENT du REFERENTIEL.

Si le radio bouton **"Délivré par un établissement de référence"** ou **"Délivré par un établissement membre d'une COMUE"** est activé dans l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** pour la version de diplôme et la période de paramétrage, alors

Édition du titre du Responsable établissement (variable applicative : **ETB\_LIB\_TIT\_RESP**) s'il est renseigné.

#### LA SIGNATURE DIGITALISEE ET/OU LA SIGNATURE ET TAMPON DIGITALISES DU SIGNATAIRE

Si le radio bouton **"Délivré par une COMUE**" est activé dans l'écran **MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME** pour la version de diplôme et la période de paramétrage alors :

Si l'édition de la **signature seule/signature avec tampon** est **demandée** pour les diplômes nationaux pour l'établissement correspondant à la COMUE alors

Edition de la signature seule / signature avec tampon du responsable de la COMUE (si renseignée)

#### Sinon

Si la règle de gestion **RE02** est **active** et si l'édition de la **signature seule/signature avec tampon** est demandée pour les diplômes nationaux et le signataire « Responsable établissement » (écran « Signature Recteur et Responsable établissement » du référentiel) alors

Edition de l'image de la signature seule/signature avec tampon pour le Responsable établissement.

#### LE NOM DU SIGNATAIRE

Si le radio bouton **"Délivré par une COMUE"** est activé dans l'écran **Modele de la version de diplôme** et la période de paramétrage alors :

Le nom du responsable de la COMUE doit être édité, s'il est renseigné.

Sinon

Si la règle de gestion RE02 est active alors

Edition du nom du responsable de l'établissement (Variable applicative ETB\_LIB\_NOM\_RESP)

Sinon

Pas d'édition.

#### 15.3.5. Quatrième signataire : Le Recteur d'académie, chancelier des universités

Pas de changement de fonctionnement.



#### a. Généralités : tous les nouveaux diplômes sauf le diplôme d'ingénieur

Le bloc signataire se décompose en 2 parties :

#### LA SIGNATURE DIGITALISEE ET/OU LA SIGNATURE ET TAMPON DIGITALISES DU RECTEUR/RECTRICE

Si la règle de gestion **REO3** est **active**, et si l'édition de la **signature seule/signature avec tampon** est **demandée** pour les diplômes nationaux et le signataire « Recteur d'académie » (écran **SIGNATURE RECTEUR ET RESPONSABLE ETABLISSEMENT** du **REFERENTIEL**) alors

Edition de l'image de la signature seule/signature avec tampon pour le Recteur.

#### LE NOM DU RECTEUR/RECTRICE

Si la règle de gestion RE03 est active alors

Le nom du Recteur (variable applicative : ETB\_LIB\_NOM\_REC) est édité.

#### b. Cas particulier : Diplôme d'ingénieur (D2)

Pour les diplômes d'ingénieurs (Modèle D2), le bloc signataire se décompose en 3 parties :

#### LE TITRE OU QUALITE DU RECTEUR/RECTRICE

Si la règle **RE07** est active alors

Edition du titre du recteur (contenu de la variable applicative ETB\_LIB\_TIT\_REC).

Sinon

Edition de la mention « Au nom de l'état, » avant le titre du responsable d'établissement. (**RE07** inactive).

#### LA SIGNATURE DIGITALISEE ET/OU LA SIGNATURE ET TAMPON DIGITALISES DU RECTEUR/RECTRICE

Si la règle de gestion **REO3** est **active**, et si l'édition de la signature seule/signature avec tampon est demandée pour les diplômes nationaux et le signataire « Recteur d'académie » » (écran **SIGNATURE RECTEUR ET RESPONSABLE ETABLISSEMENT** du **REFERENTIEL**) alors

Edition de l'image de la signature seule/signature avec tampon pour le Recteur.

Sinon

Pas d'édition de l'image de la signature seule/signature avec tampon pour le Recteur.

#### LE NOM DU RECTEUR/RECTRICE

#### Si la règle de gestion **RE03** est active, alors

#### Si la règle **RE07** est active alors

Edition du **titre du recteur** (contenu de la variable applicative **ETB\_LIB\_TIT\_REC**) suivi du nom du Recteur (**ETB\_LIB\_NOM\_REC**).

Sinon

Edition de la mention « Au nom de l'état, » avant le titre du responsable d'établissement (**RE07 inactive**).

<u>Remarque</u> : La règle **RE07** prédomine sur la règle **RE03**.



### 16. Annexe 2 : Données figurant sur l'attestation de réussite

Les éditions des attestations de réussite (3ème cycle ou non) ont évoluées (version 4.60.30 d'Apogée) uniquement en ce qui concerne les éditions des attestations de réussite au niveau VDI afin de faire apparaître :

# 16.1. En en-tête 🕕 :

- Le nom officiel de l'établissement de référence habilité sur l'écran DIPLOME de la STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS et si le bouton radio « Délivré par l'établissement de référence » est coché.
- ou
  - Le nom officiel de la COMUE renseigné sur l'écran VERSION DE DIPLOME de la STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS et si le bouton radio « Délivré par une COMUE » est coché.

ou

• Le nom officiel de l'établissement de référence habilité sur l'écran **DIPLOME** de la **STRUCTURE** DES ENSEIGNEMENTS

Suivi de « Membre de » suivi de

 l'article et le nom officiel de la COMUE renseignée sur l'écran VERSION DE DIPLOME de la STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS et si le bouton radio « Délivré par l'établissement de référence membre d'une COMUE » est coché.

#### 16.2. Dans le corps de l'attestation de réussite :

- Les libellés des préfixes et intitulés (de 1 à 5) renseignés sur la modale MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME de la STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS pour la version de diplôme concernée.
- La mention du parcours-type renseignée sur la VERSION DE DIPLOME et si le témoin « Edition du parcours type » est coché sur la modale MODELE DE LA VERSION DE DIPLOME de la

STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS pour la version de diplôme concernée.

• Le nom d'usage de l'étudiant si le témoin « Utilisation du nom d'usage » est coché sur

l'écran Synthese etudiant du Dossier etudiant.

